



RAPPORT

ANNUUEL

2020

**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de
prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES FAITS MARQUANTS DE 2020	5
BILAN MATIERE 2020	7
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	8
▶ 1.1 Le territoire desservi	8
▶ 1.2 Les moyens humains et matériels	10
1.2.1 Les moyens humains	10
1.2.2 Les moyens matériels	10
1.2.2.1 <i>Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV</i>	10
1.2.2.2 <i>Les contenants</i>	12
1.2.3 <i>Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2020</i>	13
▶ 1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	14
1.3.1 Le constat	14
1.3.2 Les actions	14
1.3.2.1 <i>Poursuite de l'exploitation de la Ressourcerie « Le Dirigeable »</i>	15
1.3.2.2 <i>Poursuite des actions de compostage individuel et collectif</i>	17
1.3.2.3 <i>Gaspiillage alimentaire en restauration scolaire primaire</i>	20
▶ 1.4 La pré-collecte	20
1.4.1 Le parc de bacs	21
1.4.2 Le parc des colonnes	22
▶ 1.5 La collecte des déchets	25
1.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	25
1.5.1.1 <i>Modalités de la collecte et mode de gestion</i>	25
1.5.1.2 <i>Fréquences des collectes par commune</i>	25
1.5.1.3 <i>Tonnages collectés en 2020</i>	27
1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers	28
1.5.2.1 <i>Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés</i>	28
1.5.2.2 <i>Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation</i>	29
1.5.3 Les collectes séparatives	30
1.5.3.1 <i>Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations</i>	30
1.5.3.2 <i>Récupération des Déchets Dangereux des Ménages</i>	30
1.5.3.3 <i>Récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages</i>	31

1.5.3.4 Récupération des textiles	32
1.5.3.5 Récupération des pneus	33
1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie	33
1.5.4 Les actions de communication	34
1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collecte à la demande	34
1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous	34
1.5.5.2 La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques	35
1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries	35
1.5.7 La collecte des déchets des professionnels	39
▶ 1.6 Le transfert des déchets	39
1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles	39
1.6.1.1 Modes de gestion et équipements	39
1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert	41
1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives	41
1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers	41
▶ 1.7 Le transport, tri et traitement des déchets	43
1.7.1 Le transport des déchets	43
1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers	43
1.7.3 Le traitement des déchets	45
1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets	45
1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères	46
1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure	47
1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ ou valorisés	49
▶ 1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et l'environnement	50
2. LES INDICATEURS FINANCIERS	51
▶ 2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement	51
2.1.1 Dépenses de fonctionnement	51
2.1.2 Recettes de fonctionnement	53
2.1.3 Les partenaires financiers	54
▶ 2.2 Dépenses et recettes d'investissements	55
3. PERSPECTIVES 2021	56
4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT	58

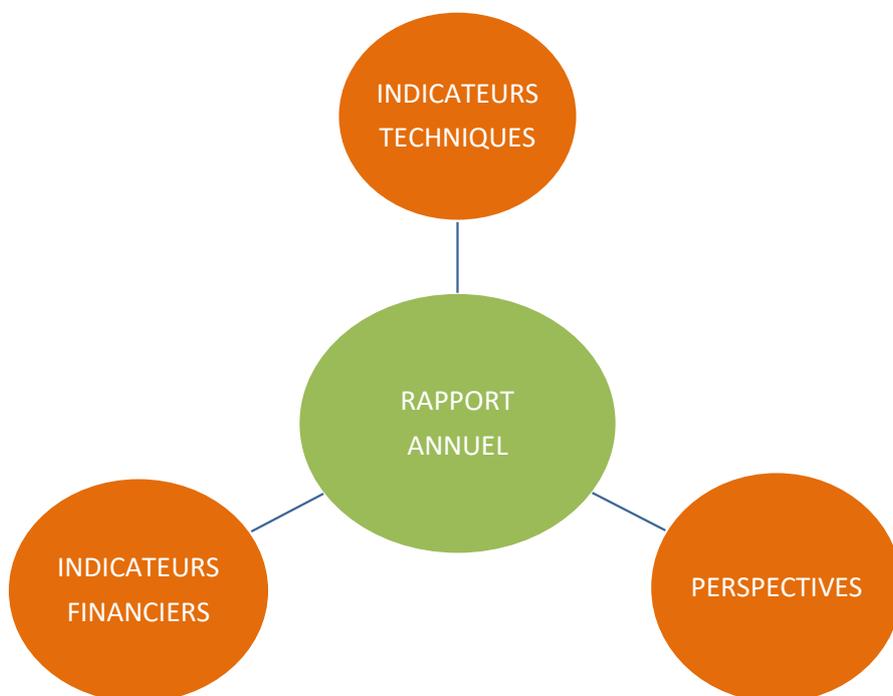
INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité « déchets » qui leur a été transférée par leurs communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA). Par conséquent, le présent rapport présente des indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'Ademe.

Ainsi, le rapport annuel 2020 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'inscrit dans les orientations définies réglementairement. Il s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2021.



LES FAITS MARQUANTS 2020

La gestion des déchets représente un enjeu majeur dans la politique publique de notre territoire (budget de 19 365 000 €, frais du personnel compris) du fait d'une part, du cadre réglementaire qui fixe des objectifs de réduction et de valorisation ambitieux et d'autre part, des problématiques d'exutoires de plus en plus prégnantes en Région Sud-PACA.

Dès lors, les actions qui ont été engagées et étudiées au cours de l'année 2020 visaient à :

- encourager la gestion de proximité des biodéchets
- donner une seconde vie aux déchets
- mobiliser la population sur les bons gestes de réduction des déchets
- assurer une collecte de qualité

Les faits marquants qui ont jalonné l'année 2020 et qui sont liés à ces différentes actions se caractérisent par :

- **Assurer la continuité du service public en période de pandémie :**

De nombreuses actions qui devaient normalement être engagées ou poursuivies au cours de l'année n'ont pas pu être réalisées compte tenu du contexte de pandémie. En effet, il a fallu, dans cette période sans précédent, assurer une poursuite des activités indispensables à la sécurité sanitaire de la population. Ainsi, dans le cadre d'un Plan de Continuité d'Activités, les missions ont été recentrées lors du premier confinement sur des compétences prioritaires à savoir la collecte des ordures ménagères mais aussi la collecte des recyclables secs (colonnes verre, journaux magazines et emballages) et la collecte des encombrants sauvages. Par contre, durant cette période (1^{er} confinement) les collectes des encombrants en porte à porte et déchets verts sur rendez-vous ont été supprimées et les déchèteries du territoire ont été fermées. Ce contexte a mis en évidence l'importance cruciale des déchèteries dans la gestion globale des déchets. Ces dernières sont des équipements structurants fortement utilisés par les habitants du territoire. Leur fermeture a entraîné une forte recrudescence des dépôts sauvages et un mécontentement important de la population malgré une période de confinement. Dès lors, avec la mise en place de procédures sanitaires satisfaisantes à l'entrée des sites, un accès aux déchèteries sur rendez-vous a été donné avant de pouvoir les ré-ouvrir librement. À noter également que dès le mois de juin, il a été donné la possibilité aux habitants de reprendre rendez-vous auprès du service Allô Déchets pour la collecte des encombrants ménagers.

Certaines activités ont été toutefois perturbées durant cette période. Elles concernent notamment les interventions des éco-ambassadeurs auprès des scolaires qui ont dûes être supprimées. L'ensemble des actions de communication auprès du grand public a été annulé. D'autre part le projet d'extension des consignes de tri qui vise le recyclage de tous les plastiques (flacons + barquettes en polystyrène, films en plastique, pots de yaourt, etc...) et qui était programmé pour le mois de septembre 2020, a dû être reculé

à février 2021. De la même façon la densification des PAV prévue à la même date a été repoussée compte tenu des problématiques rencontrées par les prestataires pour s'approvisionner en acier. Ce contexte justifie également des retards auxquels nous avons été confrontés au niveau de la maintenance de certains conteneurs enterrés.

Toutefois, malgré cette pandémie, nous avons au cours du dernier trimestre 2020 :

- Lancer une politique forte pour favoriser les gestes liés à la prévention des déchets :

Le Conseil de Territoire s'est mobilisé pour mettre en action les moyens administratifs et humains qui s'imposent (marché public, création d'une régie, commandes de composteurs, etc...) afin de mettre à la disposition des habitants des composteurs individuels. Ainsi, depuis fin octobre 2020, les administrés qui le souhaitent, peuvent demander l'acquisition d'un composteur (300 ou 600 litres) ou lombricomposteur (30 ou 50 litres), moyennant la somme de 10 €.

Lors de la distribution, une formation est dispensée aux habitants afin de les sensibiliser sur les types de déchets fermentescibles qui peuvent faire l'objet d'une valorisation organique.

- Optimiser les modes de collecte des ordures ménagères dans certaines communes :

Le service déchets a engagé au cours de l'année une réflexion sur plusieurs communes pour l'optimisation des différents modes de collecte (points de regroupements en conteneurs aériens et enterrés et porte à porte) afin d'une part de diminuer les risques accidentogènes liés aux voies étroites et d'autre part de limiter les émissions de gaz à effet de serre lors de la collecte des déchets.

- Renouveler le parc de véhicules :

Pour maintenir un service satisfaisant, nous avons réceptionné au cours de l'année plusieurs véhicules : un véhicule grue de type Manjot de 26 tonnes, trois véhicules de 16 tonnes et trois véhicules MAXITY de 3,5 tonnes pour la collecte des encombrants. Le montant total des investissements au cours de l'année 2020 s'élève à 800 000 € TTC.

- Prendre en charge une recrudescence des appels au niveau du service Allô Déchets :

La fermeture des déchèteries lors du premier confinement et leur réouverture sous forme de prise de rendez-vous a entraîné une augmentation conséquente du nombre d'appels auprès du standard Allô Déchets (+ 156% d'appels) qui a entraîné la mise en place de moyens supplémentaires par la collectivité pour faire face à cette affluence exceptionnelle.

Bilan Matière 2020

Total des **Déchets Ménagers et Assimilés** : **73 661 tonnes**

Type de traitement	Flux de déchets	Tonnages	TOTAL En tonnes / filière	Types de déchets concernés
Valorisation matière	PAV Verre	1 906.66	8 891	
	PAV Papier- Cartons	810.95		
	PAP Papier-Cartons administrations	143.80		
	PAV Emballages	1 120.44		
	Cartons déchèteries	328.18		
	Bois Déchèteries	3 224.60		
	Métaux Déchèteries	966.06		
	DEEE	442.25		
	Mobilier	220.24		
	Bennes à cartons	4.38		
Refus de Tri global	-276.56			
Valorisation organique	Benne végétaux PAV	727	5 837,69	
	Végétaux Déchèteries	5 110.69		
	Collecte des déchets verts	0		
Traitement déchets spéciaux	DDM	136.53	136,53	
Valorisation CSR	Encombrants collectés en déchèteries	1 084.83	1 672,64	
	Encombrants collectés en PAP	246.14		
	Bennes encombrants	259.50		
	Pneus	82.17		
Stockage Inertes	Inertes déchèteries	8 085.72	8 133,90	
	Bennes gravats	48.18		
Stockage ISDND Classe II	Encombrants Déchèteries	4 339.31	48 989,55	
	Refus de Tri global	276.56		
	Encombrants collectés en PAP	984.56		
	Ordures ménagères et assimilées	42 351.14		
	Encombrants collectés en bennes	1 037.98		

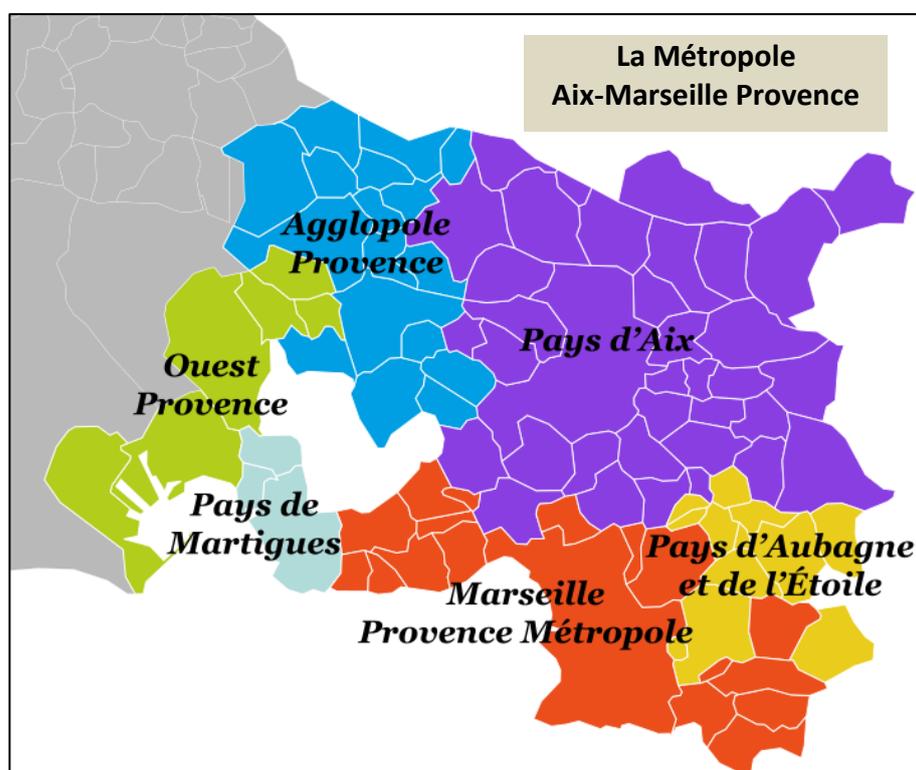
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Le territoire desservi

Créée le 1^{er} janvier 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), la Métropole Aix-Marseille Provence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de 6 intercommunalités regroupant 92 communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire (Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.5217-1).

Avec plus de 1 850 000 habitants (soit 93% de la population des Bouches-Du-Rhône) et une surface de 3 150 Km², la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France.

Elle regroupe six territoires (Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Istres Ouest Provence, Pays de Martigues) dont les limites correspondent aux anciennes intercommunalités qui constituent l'armature d'une Métropole multipolaire.



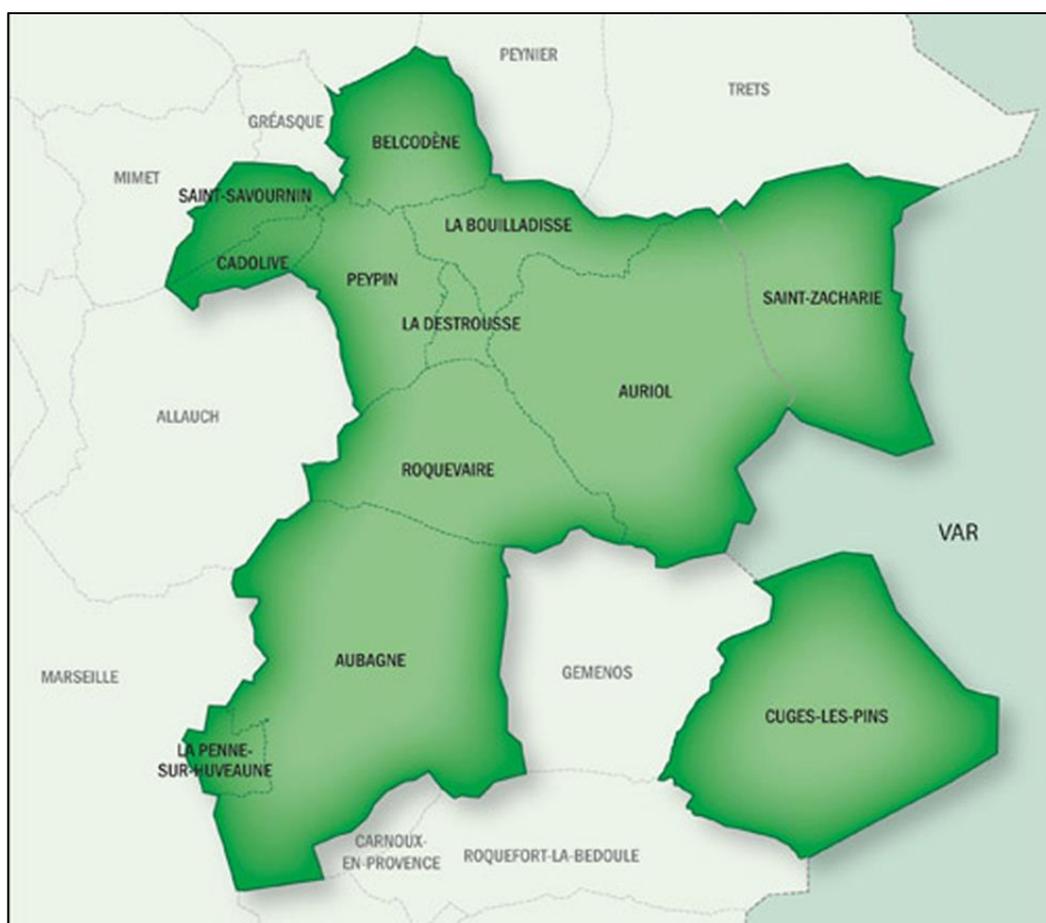
Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile se substitue à l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ; il est dénommé le CT4.

Il regroupe 12 communes (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie). Onze communes du territoire sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône, seule la commune de Saint-Zacharie est localisée dans le département du Var. À noter que la commune de Cuges-Les-Pins n'est pas dans la continuité géographique du reste du territoire de la collectivité.

Le tableau suivant présente la population municipale 2020 (données de référence nationales de l'INSEE).

Communes	Population municipale
Aubagne	46 209
Auriol	11 908
Belcodène	1 898
La Bouilladisse	6 194
Cadolive	2 161
Cuges les Pins	5 080
La Destrousse	3 503
La Penne sur Huveaune	6 436
Peypin	5 495
Roquevaire	9 003
St Savournin	3 361
St Zacharie	5 604
TOTAL	106 852

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'étend sur près de 245 km² et compte 106 852 habitants, soit une densité moyenne d'environ 439 habitants/km², ce qui classe la collectivité en milieu mixte urbain.



1.2 Les moyens humains et matériels

1.2.1 Les moyens humains

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire compte 165 agents, répartis en trois grands pôles : la collecte en Régie, la collecte sélective et le traitement.

Le tableau ci- dessous donne une répartition des effectifs au niveau de ces différents pôles.

Pôle	Nombre d'agents
<i>Directrice du Service</i> -----	1
<i>Directeur Adjoint</i> -----	1
<u>Collecte :</u>	
- Agents de maîtrise -----	9
- Agent de la conteneurisation -----	2
- Agents de la collecte (chauffeurs/ripeurs) -----	120
<u>Collectes séparatives :</u>	
- Technicien collecte sélective -----	1
- Agents de maîtrise -----	2
- Eco-ambassadeurs -----	7
- Agents nettoyage des PAV -----	10
- Agent responsable de la Ressourcerie -----	1
- Agent d'accueil Ressourcerie -----	1
<u>Traitement :</u>	
- Agents d'accueil du centre de transfert -----	4
- Agent de maîtrise -----	1
<u>Administratifs :</u>	
- Agents administratifs -----	3
- Agents service « Allô Déchets » -----	2
TOTAL	165

1.2.2 Les moyens matériels

1.2.2.1 Les véhicules de collecte et les véhicules de nettoyage des PAV

Le service « déchets » assure en Régie la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants sur rendez-vous et la collecte des papiers-cartons des commerçants.

D'autre part, afin d'assurer une propreté optimale autour des Points d'Apport Volontaire, des équipes de nettoyage passent journalièrement sur chaque PAV.

Ces prestations sont réalisées grâce à un parc de véhicules conséquent, détaillé dans le tableau ci-après.

Type de véhicule	Capacité en tonnes	Nombre de véhicules
Camions grue	26	3
Camions grue	19	1
Camion grue	16	1
Bennes à ordures ménagères	26	2
Bennes à ordures ménagères	19	14
Bennes à ordures ménagères	16	9
Bennes à ordures ménagères	11	2
Bennes à ordures ménagères	10	3
Bennes à ordures ménagères	9.7	2
Bennes à ordures ménagères	7.5	1
Bennes à ordures ménagères	4.5	2
Bennes à ordures ménagères	3.5	1
Benne de lavage	16	1
Véhicules grue à plateau	3.5	1
Véhicules à plateau	3.5	16
Fourgons	3.5	3
TOTAL		62



Véhicule grue de collecte de type Manjot

1.2.2.2 Les contenants

Le Conseil de Territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité.

Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients (*bacs ou colonnes enterrées*) pour les ordures ménagères et pour les recyclables secs ménagers (*colonnes aériennes ou colonnes enterrées*). Ces derniers sont mis à disposition selon le flux et l'organisation de la collecte sur la zone concernée.

Ces contenants correspondent à un parc de :

- bacs individuels de 1 100 litres (pour la collecte des OM réalisée en ascenseurs) : 22
- bacs individuels de 240 litres (pour la collecte des OM réalisée en porte à porte) : 3 295
- bacs individuels de 340 litres (pour la collecte des OM des entreprises) : 244
- bacs de 770 litres (pour la collecte des OM réalisée en point de regroupement) : 4 185
- colonnes aériennes pour le tri : 730
- colonnes enterrées + système des ascenseurs (pour les OM) : 182
- colonnes enterrées pour le tri : 272
- colonnes aériennes pour les OM : 6



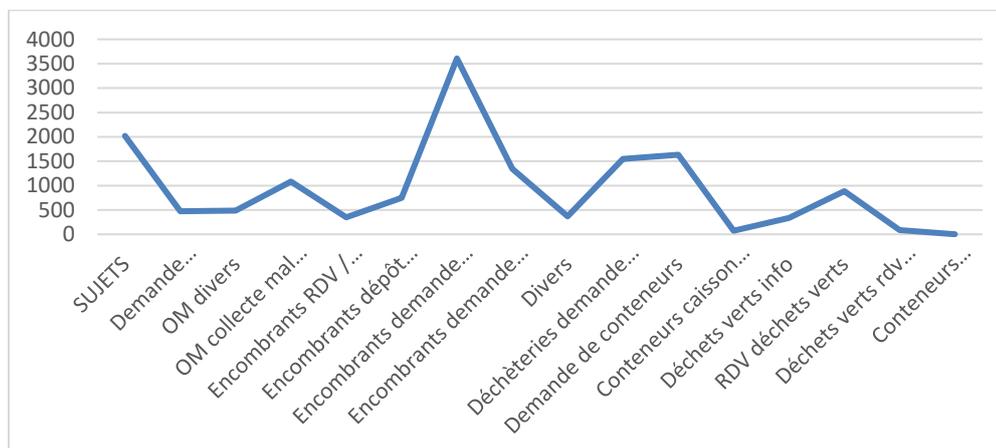
**Conteneurs enterrés pour le tri et les OM
& bacs pour les ordures ménagères**

1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2020



Dans le cadre de la collecte réalisée en Régie, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a développé un service de réponse téléphonique. Ce service, composé de deux personnes, a répondu en 2020 à **33 228 appels**.

Par rapport aux autres années le nombre des appels a explosé. L'augmentation de +156% d'appels s'explique essentiellement par la fermeture des déchèteries et la réouverture de ces dernières pendant le premier confinement avec prise de rendez-vous pour les usagers et professionnels.



Le tableau ci-dessous met en exergue l'évolution entre 2015 et 2020 des types d'appels.

SUJETS	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Demande d'information tri sélectif	214	220	339	472	432	475
OM divers	500	542	377	487	306	107
OM collecte mal effectuée	1386	964	901	1081	1247	892
Encombrants RDV / Non honorés	122	137	258	347	302	233
Encombrants dépôt sauvage	627	569	655	748	732	679
Encombrants demande de RDV	3828	3333	3580	3608	3861	4124
Encombrants demande d'information	820	1122	1211	1344	1306	490
Divers	296	332	380	366	318	60
Déchèteries demande d'information	1894	1588	1139	1546	1567	24590
Demande de conteneurs	1376	1413	1471	1635	1504	1255
Conteneurs caisson bennes	123	95	89	71	63	35
Déchets verts info	167	202	275	333	333	259
RDV déchets verts	357	377	749	883	944	0
Déchets verts rdv honorés	14	10	49	84	58	0
Conteneurs problématiques / localisation	6	18	5	2	7	29
TOTAL DES DEMANDES	11730	10922	11478	13007	12980	33228

On constate une évolution des appels :

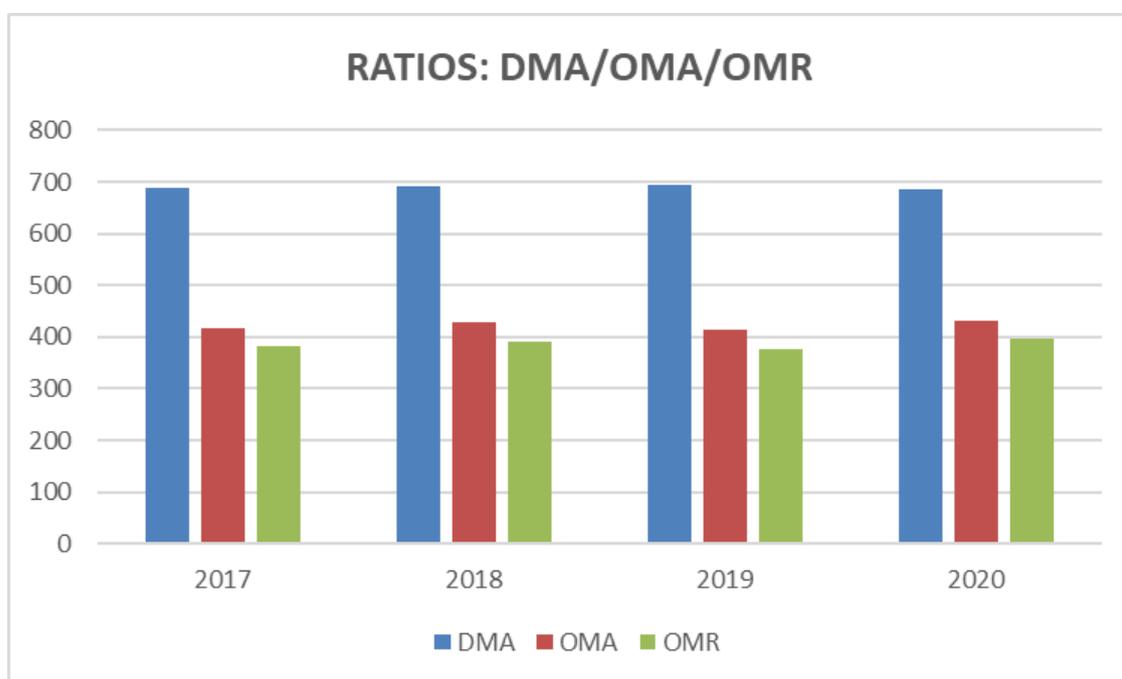
- entre 2015 et 2016 de - 6.8%
- entre 2016 et 2017 de + 5%
- entre 2017 et 2018 de + 13.32%
- entre 2018 et 2019 de - 0.2%
- entre 2019 et 2020 de + 156 %

1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.3.1 Le constat

Conformément à la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015 et la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (Loi AGECE) du 10 février 2020, nous nous devons de réduire de 15% le poids des déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010, et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (*dont 75% de recyclage matière des emballages ménagers*).

Pour 2020, sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est de 689 Kg/hab./an dont 396 Kg/hab./an de déchets collectés au titre des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 432 Kg/hab./an au titre des Ordures Ménagères Assimilées (OMA).



Le bilan quantitatif met en évidence entre 2019 et 2020 les évolutions suivantes :

- + 1,2% de DMA (Déchets ménagers et assimilés)
- + 4,85% de OMA (Ordures ménagères et assimilés)
- + 5,6 % de OMR (Ordures ménagères recyclables)

1.3.2 Les actions

Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures.

Ces dernières se caractérisent par les actions détaillées ci-après.

1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation la Ressourcerie : « Le DIRIGEABLE »

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016, dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion), dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire.

Depuis le 14 février 2020, l'équipement est géré dans le cadre d'un marché d'insertion socioprofessionnelle par EVOLIO qui est une association qui dispose d'un agrément auprès de la DIRECCTE en tant qu'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI).

Les déchets réceptionnés et évacués sur le site sont définis dans les tableaux ci-dessous :

Origine des encombrants	Tonnages 2019	Tonnages 2020
<i>Tournées encombrants CT4</i>	1 062	686
<i>Particuliers</i>	195.8	227
<i>Déchèteries</i>	25	11
<i>Entreprises</i>	237.8	126
Tonnage total	1 520.6	1 050

DECHETS ENTRANTS 2020

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
CT4 (tournées encombrants)	79,7	82,26	51,82	FERMÉ	35,74	100,58	43,92	53,78	50,62	60,34	60,28	67,06	686,1
Particuliers	23,23	25,65	9,82		25,23	34,96	22,77	20,47	20,6	19,25	5,45	19,4	226,83
Entreprises	12,96	11,52	13,64		7,56	7,02	9,76	4,1	6,75	17,76	19,74	14,83	125,64
Déchèteries	1,36	2,02	1,12		0	2,82	0	2,44	0	1,2	0	0	10,96
Ville de Gémenos (encombrants)	0	0	0		2,58	2,2	0	2,12	0	1,36	0	0	8,26
TOTAL en Tonnes	117,25	121,45	76,4		0	71,11	147,58	76,45	82,91	77,97	99,91	85,47	101,29

DECHETS SORTANTS 2020

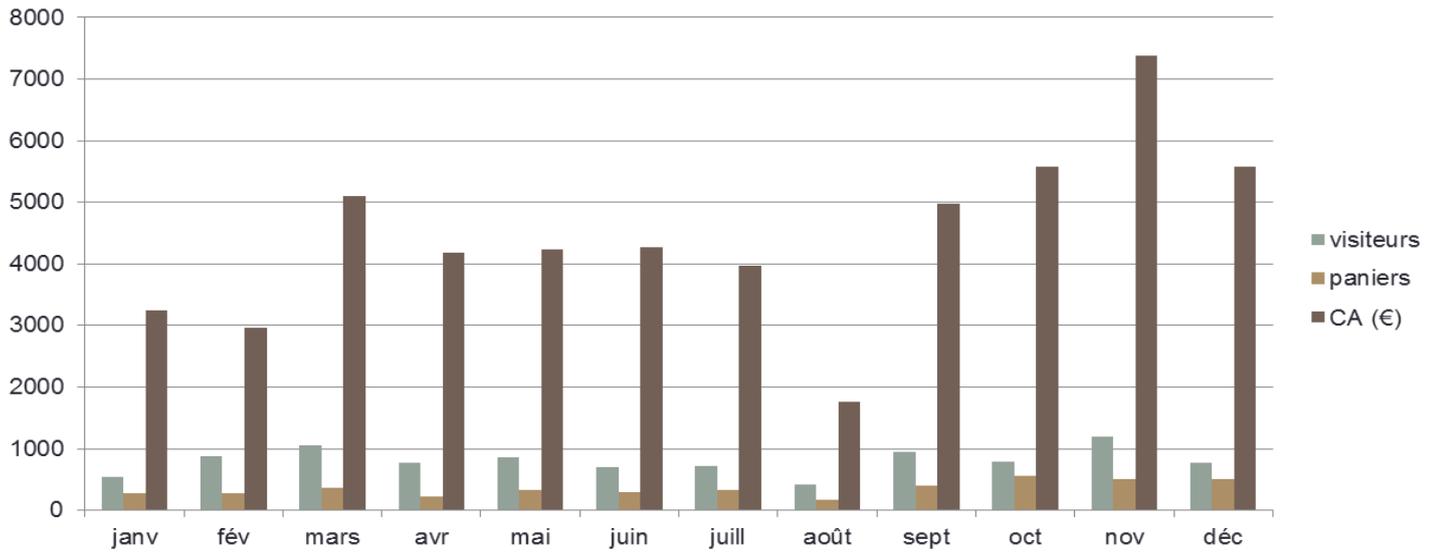
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
ISDND	18,46	22,54	17,38	FERMÉ	15,6	15,96	30,88	13,68	17,06	19,7	22,36	22,56	216,18
Eco-Mobilier	33,1	33,46	24,18		17,02	36,14	23,08	34,48	30,46	38,2	32,8	35,54	338,46
Valdelia	19,8	19,64	11,82		11,42	27,72	19,04	0	0	3,92	5,58	2,72	121,66
E-déchets pro	0	0	1,04		0	0	0	0	0	0	0	0	1,04
Le Relais	0	0	0		0	0	0	0	1,915	0	0	0	1,915
Ecologic	13,878	11,93	6,309		7,302	15,829	12,771	9,558	5,219	11,102	8,296	9,992	112,186
Ventes	3,185	3,304	0,737		1,034	2,27	3,802	1,777	4,19	3,95	0,56	4,23	29,039
TOTAL en Tonnes	88,423	90,874	61,466			52,376	97,919	89,573	59,495	58,844	76,872	69,596	75,042

CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2020

- Ressourcerie du Dirigeable :

8 700 visiteurs

29 tonnes vendues
7 324 ventes



1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif

Compostage individuel

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets, notamment par le biais du compostage individuel, est un des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

Cette action contribue à la réduction des déchets à la source ainsi qu'à l'atteinte des objectifs réglementaires, et participe au déploiement de l'économie circulaire.

C'est la raison pour laquelle, depuis fin octobre 2020, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a mis en place une campagne de développement du compostage domestique sur son territoire.

À cet effet, les usagers ont la possibilité d'acquérir des composteurs en bois de 300 ou 600 litres ainsi que des lombricomposteurs, moyennant une participation financière de 10€.

Dès la réservation et le paiement effectués, ils sont invités à venir retirer leur équipement dans l'une des permanences organisées 2 fois par semaine à la Ressourcerie d'Aubagne et 1 fois par mois dans chacune des communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les consignes et les bons gestes liés au compostage seront alors expliqués par des agents du Conseil de Territoire.

Sur la période d'octobre 2020 à décembre 2020, le nombre de demandes de composteurs s'élève à **1 000** dont 250 ont été distribués.

Types d'équipements	Nombre de demandes	Répartition
Composteur individuel 300 L	270	27 %
Composteur individuel 600 L	610	61 %
Lombricomposteur 30 L	30	3 %
Lombricomposteur 50 L	90	9 %



Compostage collectif

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2023.

Le développement du compostage collectif (ou partagé) permet de :

- diminuer le volume de biodéchets collectés dans les ordures ménagères
- baisser le volume de déchets verts
- favoriser une gestion autonome des déchets par les habitants
- diminuer les coûts de traitement

Le compostage collectif participe à la dynamique de l'économie circulaire et à l'amélioration de l'état des sols. Il contribue également à la création de lien social entre les habitants.

Sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé, au 31 décembre 2020, 31 sites de compostage collectif dont la répartition est donnée dans le tableau présenté en page suivante.



Site de compostage collectif & opération de retournement de bac

Commune	Nom de l'organisme	Type d'organisme	Adresse du site de compostage	Equipements			
				Année install.	Nbre de bacs	Volume	Matériau
Aubagne	Résidence les Magnolias	Habitat collectif	308 avenue des Sœurs Gastine - 13400 Aubagne	2012	3	3x 700 L	bois
Aubagne	Résidence La clé des Champs	Habitat collectif	Résidence La Clé des Champs - 13400 Aubagne	2014	4	2x 3800 L 2x 1000 L	bois
Aubagne	Résidence La Vassale	Habitat collectif	Route de Roquevaire - 13400 Aubagne	2019	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Aubagne	Résidence Les Causettes	Habitat collectif	1640 chemin du Charrel - 13400 Aubagne	2019	4	1x 800 L 2x 1000 L	bois
Aubagne	Domaine de la Font de Mai	Lieu touristique	Route d'Eoures - 13400 Aubagne	2019	2	2x 800 L	bois
Aubagne	Ecole / Cantine / Crèche La Tourtelle	Ecole / Cantine / Crèche	300 traverse de la vallée - 13400 Aubagne	2019	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Aubagne	Résidence La Rose des Vents	Habitat collectif	641-643 avenue du Garlaban - 13400 Aubagne	2019	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
La Penne sur Huveaune	Ecole Beausoleil	Ecole	Allée de la Pinède - 13821 La Penne/Huveaune	2019	2	280 L	plastique
Aubagne	Résidence Les Tuileries	Habitat collectif	Rue Jeu de Ballon - 13400 Aubagne	2017	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Aubagne	Crèche La Garenne	Crèche	Allée de la Garenne - 13400 Aubagne	2016	2	2x 280 L	plastique
Aubagne	Résidence Le Bras d'Or	Habitat collectif	Avenue des Goums - 13400 Aubagne	2018	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Aubagne	Ecole Nelson Mandela	Ecole	Cité du Charrel - 13400 Aubagne	2016	1	280 L	plastique
Aubagne	Résidence Les Gavotines	Habitat collectif	Chemin du Vallon des Gavots - 13400 Aubagne	2019	3	1x 800 L 2x 1000 L	bois
Cuges les Pins	Ecole Cornille	Ecole	Chemin de la Feutrière - 13780 Cuges les Pins	2019	4	1x 800 L 2x 1000 L	bois
Auriol	Ecole Jean Rostand	Cantine	Rue des Ecoles - 13390 Auriol	2018	1	280 L	plastique
Auriol	Résidence la Bardeline	Habitat collectif	Chemin de la Bardelle - 13390 Auriol	2018	2	2x 280 L	plastique
Auriol	Jardins Partagés de Moulin de Redon	Jardins partagés	Moulin de Redon - 13390 Auriol	2019	3	1x 300 L 1x 1000 L	bois
La Destrousse	Ecole Primaire	Ecole	Place de la Mairie - 13112 La Destrousse	2019	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
La Bouilladisse	Ecole des Hameaux	Ecole	Le Pigeonnier - 13720 La Bouilladisse	2010	3	2x 800 L 2x 1000 L	bois
St Zacharie	Jardins Partagés	Jardins partagés	Chemin de la Cadole - 83640 St Zacharie	2019	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Auriol	Jardin Solidaires Frédéric Barbaroux	Jardins partagés	Les Artauds - Rue Jean Ferrat - 13390 Auriol	2017	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Aubagne	Ecole de Beaudinard	Ecole	Route de Beaudinard - 13400 Aubagne	2019	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Peypin	Centre Multi-Accueil	Crèche	Campagne Bédelin - Auberge Neuve 13124 Peypin	2019	1	280 L	plastique
Roquevaire	Ecole Leï Barquieu	Ecole	Lascours - 13360 Roquevaire	2018	2	2x 280 L	plastique
Belcodène	Ecole Eliane d'Amore	Ecole	Avenue des Roux - 13720 Belcodène	2019	3	3x 280 L	plastique
St Saviourin	Résidence Le Grand Puëch	Habitat collectif	Le Grand Puëch - 13119 St Saviourin	2017	2	2x 280 L	plastique
Aubagne	CT 4	Collectivité / administration	932 Avenue de la Fleuride - Les Paluds 13400 Aubagne	2020	2	1x 300 L 1x 1000 L	bois
Auriol	EHPAD MRPI	EHPAD	Avenue Michèle Pourchier - chemin du Cimetière 13390 Auriol	2020	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois
Cuges les Pins	Cantine Molina	Cantine	Chemin de la Feutrière - 13780 Cuges les Pins	2020	4	2x 800 L 2x 1000 L	bois

1.3.2.3 Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le Conseil de Territoire - *alors Communauté d'Agglomération* - a proposé de mettre en place une semaine de pesées des déchets gaspillés en restauration scolaire.

Sur l'année 2020, en raison de la pandémie, aucune action n'a été menée dans des établissements scolaires.

Par ailleurs, le besoin et la nécessité de repenser la méthodologie utilisée, en mutualisant les pratiques et les outils au niveau métropolitain, sont primordiaux.

En effet, l'intérêt d'une approche métropolitaine sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective est indéniable. L'objectif est de répondre de façon plus efficiente aux attentes de nombreuses communes dans ce domaine, en lien avec les obligations induites par la réglementation, notamment la loi Egalim.

1.4 La pré-collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel Métropolitain. Celle-ci s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs), aériens et enterrés, suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.

La collecte sélective fait l'objet, quant à elle, de l'installation sur le domaine public d'un parc tri-flux de colonnes (verre, journaux-magazines, emballages) en aérien ou en enterré. Ce choix est réalisé suivant la localisation et le mode de collecte le plus adapté pour ces flux.

Les recyclables secs sont collectés par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public.



1.4.1 Le parc de bacs

Le parc de contenants pour la collecte des ordures ménagères est constitué majoritairement de points de regroupement (bacs de 770 litres ou conteneurs enterrés). Le tableau ci-contre définit par commune la répartition des bacs en fonction du litrage.

COMMUNES	Nbs de conteneurs O.M.			
	1100 litres	770 litres	340 litres	240 litres
AUBAGNE	22	1830	164	1958
AURIOL	0	402	15	84
BELCODENE	0	110	0	10
CADOLIVE	0	85	6	38
CUGES LES PINS	0	188	4	182
LA BOUILLADISSE	0	217	3	58
LA DESTROUSSE	0	188	3	55
LA PENNE / HUVEAUNE	0	167	24	501
PEYPIN	0	318	9	62
ROQUEVAIRE	0	282	6	160
ST SAVOURNIN	0	195	2	8
ST ZACHARIE	0	203	8	179
Total	22	4185	244	3295

La maintenance du parc des conteneurs aériens (240 litres à 770 litres) pour la récupération des ordures ménagères est assurée en Régie. Elle s'accompagne du changement des bacs cassés, volés ou usagés. Une personne à temps plein au niveau du service, assure cette mission.

Le tableau ci-après définit le nombre de conteneurs livrés par catégorie au cours de l'année 2020 :

CONTENEURS LIVRÉS - ANNÉE 2020	
CONTENEURS	Nombres
CONTENEURS COLLECTIFS 1100 L	9
CONTENEURS COLLECTIFS 770 L	421
CONTENEURS COLLECTIFS 340 L	23
CONTENEURS COLLECTIFS 240 L	12
CONTENEURS INDIVIDUELS 240 L	745
CONTENEURS INDIVIDUELS 340 L	12
CONTENEURS ENTREPRISES 770 L	114
CONTENEURS ENTREPRISES 340 L	142
CONTENEURS À CARTONS 770 L	15
CONTENEURS À CARTONS 340 L	9
CONTENEURS DIVERS BRULÉS 770 L	21
CONTENEURS DIVERS BRULÉS 340 L	0
CONTENEURS DIVERS BRULÉS 240 L	0



1.4.2 Le parc des colonnes

Le Conseil de Territoire assure la collecte des recyclables secs exclusivement en Points d'Apport Volontaire. Actuellement, la densité des colonnes (aériennes + enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 323 habitants pour le verre
- 1 colonne pour 317 habitants pour les journaux-magazines
- 1 colonne pour 320 habitants pour les emballages ménagers

Depuis le mois d'août 2018, la prestation de collecte des Points d'Apport Volontaire est réalisée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE.



Parc de colonnes
aériennes de tri



Le parc des colonnes aériennes

Le tableau ci-après définit la répartition des colonnes aériennes dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nbs des PAV Aériens pour le TRI			
	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	TOTAL
AUBAGNE	126	128	123	377
AURIOL	20	24	22	66
BELCODENE	1	2	1	4
CADOLIVE	1	1	1	3
CUGES LES PINS	14	14	17	45
LA BOUILLADISSE	13	14	14	41
LA DESTROUSSE	8	8	8	24
LA PENNE / HUVEAUNE	15	16	16	47
PEYPIN	12	11	10	33
ROQUEVAIRE	15	16	15	46
ST SAVOURNIN	6	5	6	17
ST ZACHARIE	10	9	8	27
Total	241	248	241	730

Le parc des colonnes enterrées

Le tableau ci-après définit la répartition des colonnes enterrées dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nbs des PAV Enterrés pour le TRI			
	Enterrés VERRE	Enterrés JRM	Enterrés EMR	TOTAL
AUBAGNE	30	29	31	90
AURIOL	10	10	11	31
BELCODENE	4	4	4	12
CADOLIVE	4	4	4	12
CUGES LES PINS	2	2	2	6
LA BOUILLADISSE	4	4	5	13
LA DESTROUSSE	3	3	3	9
LA PENNE / HUVEAUNE	7	7	7	21
PEYPIN	2	2	2	6
ROQUEVAIRE	12	12	12	36
ST SAVOURNIN	4	4	4	12
ST ZACHARIE	8	8	8	24
Total	90	89	93	272

La densité des colonnes par habitant

Communes	Population	Nbr de Colonnes		Nbr de colonnes JRM		Nbr de colonnes EMR	
		verre	Densité		Densité		Densité
Aubagne	46209	156	296	157	294	154	300
Auriol	11908	30	397	34	350	33	361
Belcodène	1898	5	380	6	316	5	380
Cadolive	2161	5	432	5	432	5	432
Cuges-les-Pins	5080	16	318	16	318	19	267
La Bouilladisse	6194	17	364	18	344	19	326
La Destrousse	3503	11	318	11	318	11	318
La Penne S/Huveaune	6436	22	293	23	280	23	280
Peypin	5495	14	393	13	423	12	458
Roquevaire	9003	27	333	28	322	27	333
St Savournin	3361	10	336	9	373	10	336
St Zacharie	5604	18	311	17	330	16	350
Total	106852	331	323	337	317	334	320

Le parc des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

La collecte des colonnes enterrées pour la réception des ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

Le Conseil de Territoire dispose à ce jour de 182 conteneurs de ce type, dont 4 systèmes élévateurs pour la récupération des ordures ménagères en hyper-centre d'Aubagne et 6 colonnes aériennes pour les ordures ménagères.

COMMUNES	Nbs des PAV Enterrés & Aériens pour les OM	
	Enterrés OM	Aériens OM
AUBAGNE	70	0
AURIOL	27	4
BELCODENE	4	0
CADOLIVE	7	0
CUGES LES PINS	8	0
LA BOUILLADISSE	6	1
LA DESTROUSSE	1	0
LA PENNE / HUVEAU	7	1
PEYPIN	3	0
ROQUEVAIRE	24	0
ST SAVOURNIN	4	0
ST ZACHARIE	21	0
Total	182	6



Conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

1.5 La collecte des déchets

1.5.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion

La collecte des conteneurs aériens (individuels et collectifs) et enterrés pour les ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

En 2020, le service était composé de :

- 9 agents de maîtrises
- 120 agents (chauffeurs/ripeurs)
- 24 équipes le matin et 2 équipes à la journée
- 6 équipes de collecte des encombrants sauvages
- 3 équipes grue (2 au matin et 1 à la journée)
- 36 bennes d'ordures ménagères et 5 camions grue, 13 véhicules à plateau, 2 fourgons, 1 benne de lavage

1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune

La collecte des ordures ménagères est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des extérieurs. Par contre, au niveau du centre-ville d'Aubagne, la collecte est réalisée tous les jours.

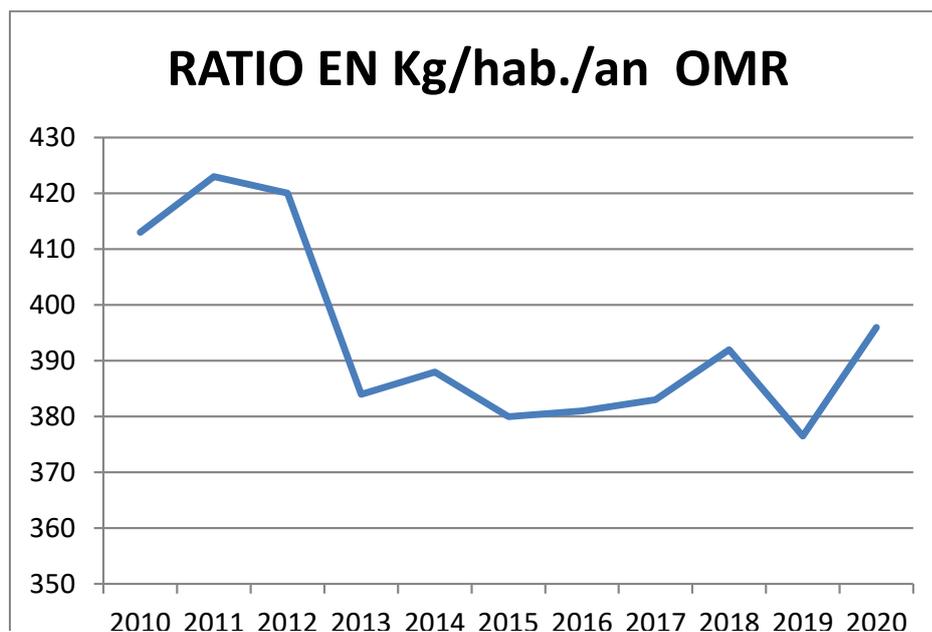
Le tableau en page suivante définit, pour chaque commune du territoire, les jours de collecte du flux OM.



Jours de passage collecte OM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur petit camion		x		x		x
Aubagne extérieur gros camion	x		x		x	
Aubagne grands ensembles	x		x		x	
Aubagne St Mitre	x	x	x	x	x	x
Aubagne Trse Longuelance + Gastaude	x			x	x	
Cuges (secteur 1) C3	x		x		x	x
Cuges (secteur 2) C3		x		x		x
La Penne-sur-Huveaune (secteur 1)	x		x		x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 2)		x		x		x
Roquevaire centre-ville	x		x		x	
Roquevaire traverses	x		x		x	
Roquevaire extérieur		x		x		x
Roquevaire Lascours	x		x		x	
Auriol centre-ville	x		x		x	
Auriol extérieur		x		x		x
St Zacharie centre-ville	x		x		x	
St Zacharie extérieur		x		x		x
La Bouilladisse	x		x		x	
Belcodène		x		x		x
La Destrousse	x		x		x	
St Saviournin + Cadolive + Peypin (secteur 1)		x		x		x
St Saviournin + Cadolive + Peypin (secteur 2)	x		x		x	
St Saviournin + Cadolive + Peypin (petites traverses)	x		x		x	

1.5.1.3 Tonnages collectés en 2020

La production des Ordures Ménagères Résiduelles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a augmenté de +5,6% au cours de 2020 par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique en grande partie par rapport à une quantité plus importante d'encombrants dans les ordures ménagères due à la fermeture des déchèteries pendant la période de la COVID 19. À noter également durant cette période une diminution des gestes de tri des habitants entraînant de fait une augmentation de la part des emballages dans les ordures ménagères.



1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers (verre, emballages et journaux-magazines)

1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers les Points d'Apport Volontaire. Ce choix vise d'une part, une meilleure qualité des déchets et d'autre part, une réduction du coût de collecte. À noter, que ce maillage est renforcé par un nombre croissant de conteneurs enterrés installés pour le tri.

Nous avons actuellement, au total, 1002 colonnes (*enterrées et aériennes*) sur le territoire pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines).

Ainsi, la densité du parc (aérien+ enterré) sur le territoire est de 1 point de tri pour 320 habitants.

La collecte des Points d'Apport Volontaire a été réalisée en 2020 par l'entreprise SUEZ RV MEDITERRANEE.

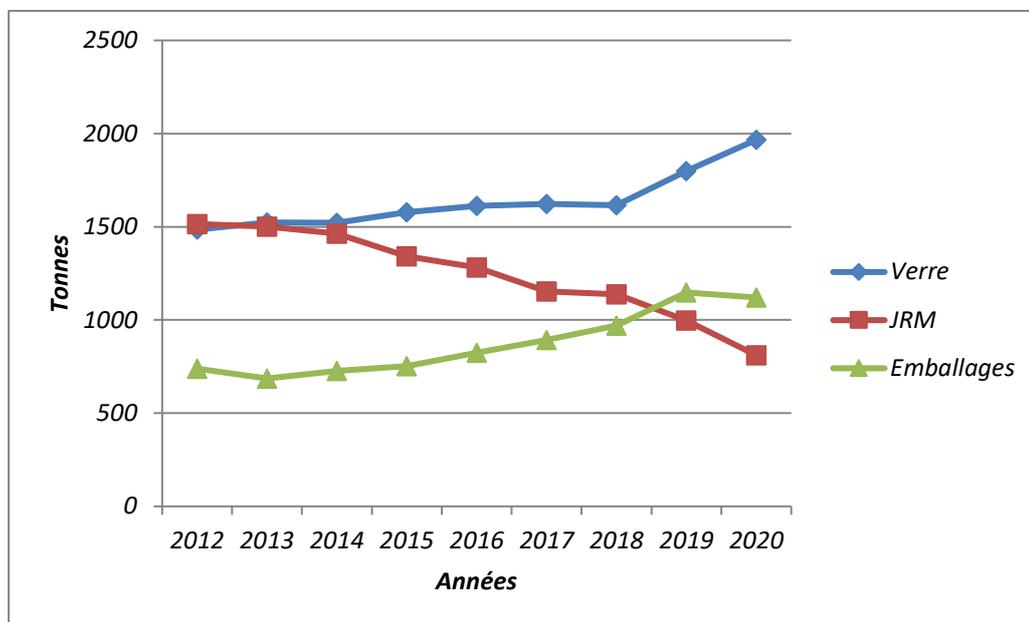
La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non-débordement) et à chacun des flux. Ainsi en moyenne les colonnes sont collectées :

- pour les emballages :
2 fois par semaine
- pour le verre :
1 fois par semaine
- pour les journaux-magazines :
1 fois par semaine



Colonnes de tri

	VERRE	JRM	EMR	TOTAL
Tonnages 2019	1799	997.86	1147.41	3944.37
Tonnages 2020	1 906,66	810,95	1 120,44	3 838,05
Ratio Kg/hab./an	18	8	10	36
Nombre de colonnes	331	337	334	1002
Tonnes par colonne	5,76	2,41	3,35	3,83
Nombre de colonnes / hab.	323	317	320	



Les courbes ci-dessus mettent en perspective une légère augmentation de la collecte du verre depuis 2019, un ralentissement de la progression des tonnages d'emballages et la poursuite de la diminution des quantités de journaux magazines récupérées.

Le contexte lié à la COVID 19 explique en grande partie l'arrêt de l'augmentation des tonnages d'emballages collectés. En effet, durant la période de confinement, la population a eu tendance à mettre l'ensemble des déchets ménagers (OMR et recyclables secs) dans la poubelle réservée normalement pour les ordures ménagères résiduelles.

Ainsi nous sommes passés sur les emballages ménagers de 1 147,41 tonnes en 2019 à 1 120,44 tonnes en 2020 soit -2,35%. Par contre, les quantités de verre récupérées augmentent depuis plusieurs années : de 1 799 tonnes en 2019 pour atteindre en 2020, 1 906,66 tonnes soit + 5,98 %.

En revanche, on note depuis 2010 une nette diminution des quantités de journaux-magazines récupérés : passage de 997,86 tonnes en 2019 à 810,95 tonnes en 2020 ce qui représente une baisse de -18,73 %.

1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation



Dix agents réalisent tous les jours le nettoyage des 334 Points d'Apport Volontaire du Territoire (*).

Dans le cadre de cette mission, ils notent le taux de remplissage de chaque équipement afin d'une part, de vérifier le taux de captage de chaque colonne et d'autre part, d'informer tous les soirs le prestataire pour éviter tout débordement.

À noter que depuis l'année 2019 nous

avons revu les tournées de nettoyage des PAV afin de passer tous les jours sur chaque point et améliorer ainsi la qualité du service public.

(* chaque point comprend au minimum une colonne de chaque flux : verre, journaux magazines, emballages)

1.5.3 Les collectes séparatives

1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation de nos déchets ménagers et assimilés sur le territoire de nos communes, et compte-tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OM, le Conseil de Territoire a organisé depuis septembre 2015 la collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations sur l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant récapitule les jours de collecte par commune :

<p><u>Mardi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne / Pont de L'Etoile / Roquevaire / Auriol / St Zacharie (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Mercredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne et bâtiments administratifs d'Aubagne
<p><u>Judi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne / La Bouilladisse / La Destrousse / Peypin / Cadolive / St Savournin (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Vendredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne+ ZI Napollon / La Condamine / Route de Napollon / La Penne sur Huveaune (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Samedi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 8 heures : Aubagne+ RN Pujol+ Route de Gémenos

En 2020, le gisement collecté par ce type de collecte est de 143,8 tonnes.

1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- *produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage* : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- *produits pour la maison* : tubes fluo ou néons ;
- *produits d'hygiène et de santé* : cosmétiques, thermomètres ;
- *produits de jardinage* : fongicides, insecticides, pesticides, ensemble des produits phytosanitaires ;
- *huiles de vidange de voiture...*

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. De ce fait, les Déchets Dangereux des Ménages

(DDM) sont récupérés en déchèteries, dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

L'ensemble des déchèteries du Conseil de Territoire possède une armoire pour la récupération des Déchets Dangereux des Ménages. Ces dernières ont été renouvelées au cours de l'année 2018.

Ainsi, les tonnages récupérés au cours de l'année 2020 s'élèvent à 106,08 tonnes de DDM et 30,45 tonnes d'huiles de vidange soit un total de 136,53 Tonnes



**Récupération des DDM
(déchèterie de Peypin)
& colonne à huiles
(déchèterie d'Auriol)**



1.5.3.3 Récupération des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques des ménages

Depuis juillet 2010, le Conseil de Territoire a mis en place, au niveau des quatre déchèteries, la récupération des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils en mélange, et écrans).

Les déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes...) située à MARGNANE (société CFF). Les matériaux issus de ce démantèlement sont ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre...).

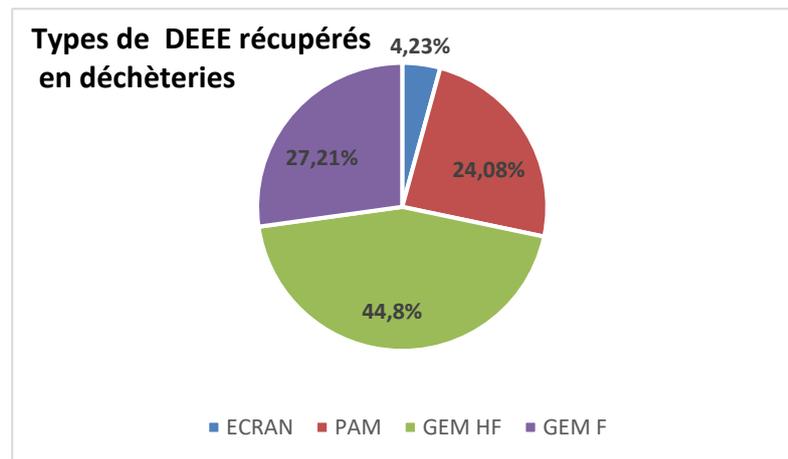
Les DEEE désignent les catégories suivantes :

- les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire...
- les produits bruns : appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, Hi-Fi...)
- les produits gris : équipements informatiques et bureautiques (micro-ordinateurs, téléphonie, fax...)

Certains DEEE sont classés « déchets dangereux » parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB- PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique...).

Certains DEEE doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement; mais ces DEEE mis en décharge ou en incinération peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement.

De nombreuses fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.



En 2020, 442,25 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'une valorisation.

Dans le même cadre, la collectivité a contractualisé avec RECYLUM pour la récupération des lampes usagées au niveau des quatre déchèteries du territoire.

En 2020, cette collecte séparée a permis la récupération de 3,73 tonnes de lampes.

1.5.3.4 Récupération des textiles

Un appel à projet a été lancé par la Métropole afin de choisir les opérateurs de collecte pour cette filière par territoire. Cet appel à projet a fait l'objet d'une délibération Métropolitaine N°003-4798/18/BM le 13 décembre 2018.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'opérateur retenu est LE RELAIS.

Aujourd'hui nous disposons de 24 colonnes. En 2020, 71,86 tonnes de textiles ont été valorisées.



1.5.3.5 Récupération des pneus

La collectivité a contractualisé avec la société ALIAPUR pour la récupération des pneus usagés au niveau des quatre déchèteries du Territoire.

Filière ALIAPUR :

- une collecte des pneus usagés a été mise en place en France depuis mars 2004 par les fabricants et importateurs de pneus. Cette filière ALIAPUR récupère tous les pneus mis sur le marché, dans tous les garages. Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires agréés
- lorsqu'une personne achète un pneu, le coût de la collecte et du traitement est inclus dans le prix
- il n'y a pas de quota par garagiste, ils peuvent donc récupérer tous les pneus et la collecte est gratuite dans le cadre de la filière ALIAPUR
- contraintes de stockage : 100 pneus minimum rangés par catégories et stockés à l'abri de la pluie



En 2020, 82,17 tonnes de pneus ont fait l'objet d'une valorisation énergétique.

1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie

La collectivité a conventionné avec l'Eco-organisme « Eco-mobilier », agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

En adhérant à Eco-mobilier, les objectifs de la collectivité étaient de :

- détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation
- atteindre l'objectif de 45% de recyclage / réutilisation en 2020 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément

Pour répondre à ces objectifs, la collectivité a signé un contrat territorial de collecte du mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des DEA au niveau des déchèteries.

Le tonnage récupéré pour l'année 2020 est de 207,76 tonnes.

1.5.4 Les actions de communication

Sept éco-ambassadeurs ont assuré la communication de proximité sur le territoire.

Les actions réalisées au cours de l'année 2020 correspondent en grande majorité à :

- de la communication réalisée en porte à porte sur toutes les communes du territoire :

5 périodes de communication, concernant la mise en service de points de tri, le rappel des consignes de tri, le déplacement de conteneurs d'ordures ménagères, etc...

- des enquêtes de satisfaction dans les déchèteries :

199 enquêtes réalisées en 2020

- des interventions en milieu scolaire :

200 animations réalisées, sur les 296 prévues (en raison de la pandémie), réparties au sein de 35 écoles primaires du territoire soit 135 classes (au lieu de 185) et près de 3 500 enfants sensibilisés aux déchets et au recyclage



En revanche, aucune participation à des manifestations locales n'a pu être réalisée en 2020, suite à la pandémie de la Covid 19.

1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande

1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur prise de rendez-vous

Le service « déchets » du Conseil de Territoire assure pour chaque commune, conformément au tableau en page suivante, une collecte sur prise de rendez-vous des encombrants ménagers.

En 2020, les quantités collectées représentent 1 230,7 tonnes auxquelles il faut rajouter 1 050 tonnes qui correspondent aux encombrants orientés vers la Ressourcerie du Dirigeable.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RDV ENCOMBRANTS						
Aubagne extérieur		X				
Aubagne centre-ville			X			
Aubagne grands ensembles		X			X	
La Penne-sur-Huveaune		X				
Cuges-les-Pins				X		
Roquevaire		X				
Auriol / St Zacharie		X				
Peypin / Cadolive / St Savournin		X				
Belcodène / La Bouilladisse / La Destrousse			X			
ENCOMBRANTS SAUVAGES						
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne extérieur	X	X	X	X	X	X
La Penne-sur-Huveaune		X		X		X
Roquevaire / Auriol / St Zacharie			X		X	
La Bouilladisse / Belcodène / La Destrousse	X	X	X	X	X	X
Peypin / La Destrousse / Belcodène / La Bouilladisse / St Savournin / Cadolive	X	X	X	X	X	X

1.5.5.2 La collecte des encombrants, inertes, déchets verts, cartons sur la voie publique ou dans les services techniques

Le Conseil de Territoire, en partenariat avec les services techniques des villes, intervient dans la lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les services apposent sur l'espace public des bennes de grandes capacités via le prestataire BRONZO.

En 2020, la mise en place de bennes dans les services techniques et/ou sur la voie publique a permis la récupération de 1 297,48 tonnes d'encombrants, 727 tonnes de déchets verts, 48,18 tonnes de gravats et 4,38 tonnes de cartons.

1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries

Quatre déchèteries sont implantées sur le Territoire. Les horaires d'ouverture de l'année 2020 sont :

<p>AUBAGNE : ZI St Mitre- Avenue de la Roche Fourcade</p> <p>Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>	<p>AURIOL : Quartier Pont de Joux</p> <p>Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>
<p>CUGES-LES-PINS : Chemin Ste Catherine</p> <p>Le lundi, mercredi et samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>	<p>PEYPIN : ZI de Valdonne</p> <p>Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1^{er} mai au 30 septembre)</p> <p>Le dimanche : de 8h30 à 12h30</p> <p>Fermeture les jours fériés</p>



Déchèterie de Cuges-les-Pins



Déchèterie d'Aubagne

• Les déchets récupérés au niveau de ces équipements sont des déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés au titre des ordures ménagères :

- | | |
|---|----------------------|
| - déchets ménagers encombrants | - pneus |
| - végétaux | - bois |
| - matériaux inertes (gravats, décombres) | - piles et batteries |
| - cartons | - métaux ferreux |
| - DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) | - verre |
| - emballages ménagers recyclables | - papier |
| - DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) | |

• Les déchets récupérés dans les contenants spéciaux sont :

- | | |
|---|-----------------|
| - les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) | - les lampes |
| - les piles et les accumulateurs | - les textiles |
| - les huiles de vidanges usagées | - les batteries |

• Sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire :

- | | | |
|------------|---------------------------------|------------------|
| - le verre | - les journaux/revues/magazines | - les emballages |
|------------|---------------------------------|------------------|

Les déchèteries du Territoire sont régies par un nouveau règlement intérieur validé par le Conseil de Territoire en date du 15 octobre 2018 (délibération N°CT4 /151018 /6).

Ainsi les principes de ce règlement sont les suivants :

- les dépôts sont limités à 3 m³ par jour. L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants et artisans/commerçants du territoire munis obligatoirement d'une carte d'accès.
- acceptation du lundi matin jusqu'au vendredi 12H, de tous types d'apporteurs (professionnels et particuliers).
- du vendredi 12H jusqu'au dimanche 12H30 : acceptation des particuliers uniquement.
- l'accès aux déchèteries n'est autorisé qu'aux véhicules de PTAC ≤ à 3,5 tonnes.

Bilan des tonnages des quatre déchèteries

TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mobilier pour Ressourcerie	Pneus	TOTAL
St Mitre	1564,38	1863,41	3791,68	407,4	1395,32	41,418	10,75	184,12	123,833	91,74	2,06	23,96	9500,071
Auriol	1574,95	1701,67	2023,05	337,68	841,16	25,454	9,71	73,02	94,268	93	9,42	24,419	6807,801
Cuges	450,94	463,76	588,87	83,08	268,54	8,321	3,2	39,58	37,269	23,02	1	11,372	1978,952
Peypin	1520,42	1395,3	1682,12	137,9	719,58	30,888	6,79	31,46	74,719	0	0	22,416	5621,593
Caisson pour Ressourcerie							0		112,156	0			112,156
TOTAL	5110,69	5424,14	8085,72	966,06	3224,6	106,081	30,45	328,18	442,245	207,76	12,48	82,167	24020,573

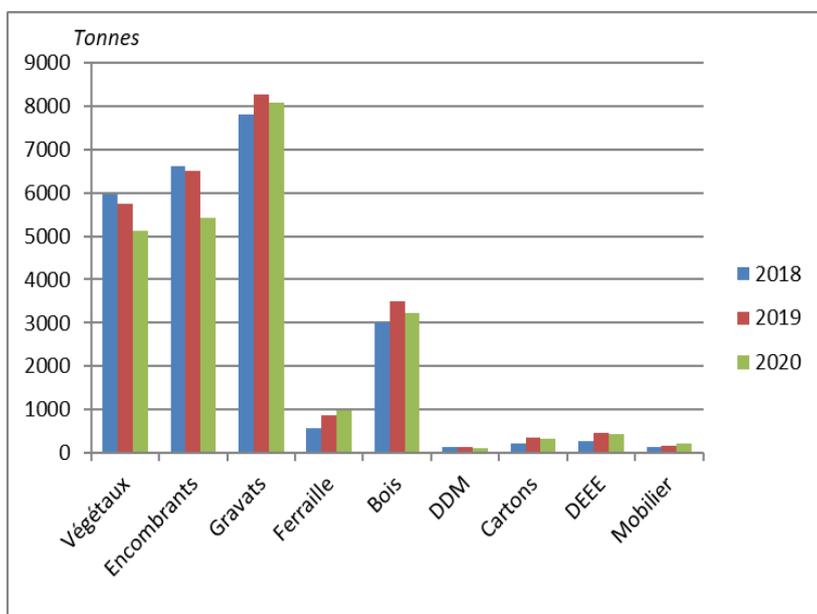
2020	SAINT MITRE											
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcerie	TOTAL
Janvier	109,900	159,960	387,880	38,240	127,000	4,102	1,020	15,580	14,928	18,220	0,000	876,830
Février	155,260	188,840	372,500	42,820	115,820	4,120	1,610	17,060	13,651	9,340	0,840	921,861
Mars	79,760	126,800	265,620	23,880	84,320	2,648	0,000	9,880	5,219	3,280	0,000	601,407
Avril	11,360	12,340	0,000	2,300	13,880	0,000	0,000	1,380	0,000	0,000	0,000	41,260
Mai	148,380	143,600	250,170	29,220	112,060	2,919	0,910	10,660	6,017	3,060	0,000	706,996
Juin	146,280	180,940	364,180	41,680	138,660	4,925	1,580	17,560	12,573	9,280	1,220	918,878
Juillet	122,560	187,220	387,410	35,160	128,360	3,251	1,720	20,260	12,302	7,020	0,000	905,263
Août	102,680	166,140	346,160	43,940	135,280	4,555	1,210	18,360	12,249	7,900	0,000	838,474
Septembre	140,400	185,700	323,600	36,740	131,940	3,803	0,770	17,460	10,804	10,760	0,000	861,977
Octobre	196,100	179,050	384,300	40,700	153,580	3,961	1,150	17,080	14,177	9,640	0,000	999,738
Novembre	220,960	170,400	387,440	37,380	124,160	3,769	0,000	17,920	8,330	7,460	0,000	977,819
Décembre	130,740	162,420	322,420	35,340	130,260	3,365	0,780	20,920	13,583	5,780	0,000	825,608
TOTAL	1 564,380	1 863,410	3 791,680	407,400	1 395,320	41,418	10,750	184,120	123,833	91,740	2,060	9 476,111

2020	AURIOL											
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressourcerie	TOTAL
Janvier	140,260	152,540	160,490	29,960	72,020	1,540	0,720	11,240	10,608	7,420	1,360	588,158
Février	157,960	173,060	182,870	29,840	70,760	1,836	0,940	5,100	9,198	7,760	1,180	640,504
Mars	90,840	111,820	147,820	21,020	41,740	1,551	0,990	4,300	4,454	5,760	1,120	431,415
Avril	12,920	7,600	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	20,520
Mai	136,380	152,520	103,000	25,220	51,020	0,596	1,130	3,060	7,560	3,580	0,000	484,066
Juin	129,160	176,660	202,000	35,100	76,760	2,474	0,690	0,000	6,225	9,500	1,600	640,169
Juillet	107,240	184,520	192,870	33,960	93,820	2,270	0,800	5,580	9,268	3,660	0,000	633,988
Août	99,980	172,080	169,370	36,640	100,380	3,074	0,930	6,580	6,781	14,620	1,440	611,875
Septembre	136,140	139,360	207,140	36,440	88,040	2,406	0,810	6,640	11,785	9,180	0,000	637,941
Octobre	215,360	149,650	230,170	31,740	88,840	3,013	1,440	9,920	13,355	10,140	1,200	754,828
Novembre	209,900	153,000	254,660	29,940	72,580	4,416	0,000	11,400	6,882	9,180	0,000	751,958
Décembre	138,810	128,860	172,660	27,820	85,200	2,278	1,260	9,200	8,152	12,200	1,520	587,960
TOTAL	1 574,950	1 701,670	2 023,050	337,680	841,160	25,454	9,710	73,020	94,268	93,000	9,420	6 783,382

2020	CUGES											
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressources	TOTAL
Janvier	27,180	36,160	52,300	6,360	18,300	1,280	0,700	4,880	3,075	1,420	0,000	151,655
Février	39,640	38,660	44,920	7,040	20,820	0,306	0,000	2,200	2,759	2,340	0,000	158,685
Mars	34,860	33,800	32,840	5,660	16,020	0,739	0,000	1,900	1,923	1,740	0,000	129,482
Avril	4,660	4,480	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	9,140
Mai	64,400	64,520	58,260	11,460	27,580	0,521	0,800	7,120	3,245	1,580	0,000	239,486
Juin	45,360	40,100	52,520	6,760	30,940	0,972	0,000	4,660	3,566	1,640	0,000	186,518
Juillet	34,880	38,920	70,700	10,020	24,740	0,780	0,860	2,680	4,014	0,000	0,000	187,594
Août	30,020	39,160	36,420	7,700	29,800	0,541	0,000	3,540	3,302	1,180	1,000	152,663
Septembre	26,040	24,200	47,170	6,520	23,840	0,812	0,000	1,960	2,327	4,220	0,000	137,089
Octobre	48,220	59,980	75,760	2,880	30,260	0,786	0,450	2,540	5,322	1,400	0,000	227,598
Novembre	64,460	33,700	69,480	11,040	28,780	1,035	0,000	2,160	3,276	4,500	0,000	218,431
Décembre	31,220	50,080	48,500	7,640	17,460	0,549	0,390	5,940	4,460	3,000	0,000	169,239
TOTAL	450,940	463,760	588,870	83,080	268,540	8,321	3,200	39,580	37,269	23,020	1,000	1 967,580

2020	PEYPIN											
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Mobilier	Mob Ressources	TOTAL
Janvier	110,060	135,400	142,700	6,640	59,920	2,518	0,630	0,000	2,775	0,000	0,000	460,643
Février	134,500	139,540	120,920	2,520	67,220	2,664	0,000	0,000	4,361	0,000	0,000	471,725
Mars	81,460	79,760	87,400	5,320	40,540	0,966	0,910	0,000	3,320	0,000	0,000	299,676
Avril	18,860	11,520	0,000	0,000	2,480	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	32,860
Mai	174,460	121,720	118,080	6,940	65,000	1,662	0,000	0,000	5,302	0,000	0,000	493,164
Juin	136,420	132,080	164,800	15,560	68,580	3,484	0,860	0,000	4,309	0,000	0,000	526,093
Juillet	120,160	146,360	209,820	20,620	81,020	3,529	1,410	0,000	8,235	0,000	0,000	591,154
Août	93,320	141,220	190,280	16,140	77,180	3,200	0,860	2,380	13,530	0,000	0,000	538,110
Septembre	132,460	137,320	151,540	16,820	70,020	2,397	0,590	7,660	10,910	0,000	0,000	529,717
Octobre	199,500	123,600	183,600	20,060	71,540	4,500	1,170	7,200	7,731	0,000	0,000	618,901
Novembre	203,060	115,360	181,900	13,280	55,880	3,980	0,000	6,940	3,840	0,000	0,000	584,240
Décembre	116,160	111,420	131,080	14,000	60,200	1,988	0,360	7,280	10,406	0,000	0,000	452,894
TOTAL	1 520,420	1 395,300	1 682,120	137,900	719,580	30,888	6,790	31,460	74,719	0,000	0,000	5 599,177

Evolution des tonnages par matériaux récupérés en déchèterie : comparaison 2018/2019/2020



Le taux de valorisation des déchets issus des déchèteries, par rapport aux quantités réceptionnées sur les sites, est de 48%. La baisse du taux de valorisation entre 2019 et 2020 est due aux problématiques de valorisation des CSR (Combustibles Solides Recyclables) au cours de l'année 2020.

À noter que nous constatons entre 2019 et 2020 une baisse des tonnages (- 8,6%) due à la fermeture des déchèteries lors du premier confinement.

1.5.7 La collecte des déchets des professionnels

La collecte des différentes zones industrielles et artisanales du Territoire est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Cette collecte est réalisée deux fois par semaine (les mardis et jeudis).

Afin de définir exactement les tonnages de déchets assimilés issus des entreprises, le service « déchets » du Territoire a revu les tournées en organisant des circuits spécifiques aux ZI / ZA afin de mieux appréhender les tonnages d'origine industrielle pris en compte par la collectivité.

Les entreprises qui bénéficient de ce service sont soumises à une redevance spéciale qui se rajoute à la TEOM.

1.6 Le transfert des déchets

1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles

1.6.1.1 Modes de gestion et équipements

Les modes de gestion

La collectivité possède deux centres de transfert localisés respectivement sur les communes d'Aubagne (ZI des Paluds) et Peypin (ZI de Valdonne).



Centre de transfert d'Aubagne

La gestion de ces équipements est réalisée pour :

- le centre de transfert d'Aubagne :

- *Gestion du haut de quai* : en régie.
Les moyens humains mis à disposition de ce site sont : 1 agent de maîtrise + 4 agents techniques.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société DYNAMIC GORLIER pour le transport des OM et des encombrants.

- le centre de transfert de Peypin :

- *Gestion du haut de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société LVD ENVIRONNEMENT.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société SUEZ RV MEDITERRANEE.

Les équipements

• Le centre de transfert d'Aubagne :

L'installation comporte les équipements suivants :

- Un pont bascule
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- Un bâtiment d'exploitation
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- Deux compacteurs à translation avec trémie de vidage permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m³ montés sur rail comprenant quatre positions de caissons
- Un compacteur fixe avec trémie de vidage pour les monstres et encombrants, situé à l'arrière du quai en partie haute
- Un quai de vidage permettant la mise en place d'une semi-remorque à fond mouvant
- Un quai de vidage pour les balayeuses
- Une aire de lavage équipée d'une lance haute pression de 10 bars et d'un dévidoir
- 13 caissons hermétiques de 30m³
- Deux caissons amovibles de 10m³ pour le quai de vidage des balayeuses



• Le centre de transfert de Peypin :

L'installation comporte les équipements:

- Un pont bascule
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- Un bâtiment d'exploitation
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- Un compacteur à translation avec trémie permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30 m³ monté sur rail comprenant deux positions de caissons
- Quatre caissons hermétiques de 30 m³

1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert

En 2020, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 40 670,61 tonnes d'ordures ménagères et 1 230,7 tonnes d'encombrants.

Le centre de transfert de Peypin a accueilli 1 680,53 tonnes d'ordures ménagères.

MOIS	ENC CTA	OM Septèmes ou Gardanne	OM Vautubière ou Jas de Rhodes	OM PEYPIN
JANVIER	32,68	3099,65	0	165,6
FEVRIER	28,28	2724,3	0	114,75
MARS	57,96	138,7	3147,34	106,96
AVRIL	108,46	200,24	3155,74	134,5
MAI	150,5	345,74	3306,78	131,78
JUIN	155,66	252,54	3301,74	168,36
JUILLET	179,9	318,88	3215,54	86,04
AOÛT	103,14	294,62	2976,74	89,38
SEPTEMBRE	138,38	324,54	2901,94	191,18
OCTOBRE	104,74	317,92	2888,8	147,06
NOVEMBRE	104,04	0	3239,58	183,3
DÉCEMBRE	66,96	138,7	4380,58	161,62
TOTAL	1230,7	8155,83	32514,78	1680,53
en tonnes	1230,7		42351,14	

En 2019, le centre de transfert d'Aubagne avait réceptionné 37 843,24 tonnes d'ordures ménagères et 443,38 tonnes d'encombrants ménagers. La comparaison entre 2019 et 2020 met en exergue, pour 2020, une augmentation du poids des apports de +7,5% pour les ordures ménagères et de +177,6% pour les encombrants ménagers. Cette augmentation est due à la fermeture de la Ressourcerie et des déchèteries pendant le premier confinement et par conséquent à une recrudescence des dépôts sauvages.

1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives

1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers

Les emballages et les journaux magazines collectés sélectivement en Apport Volontaire sont orientés vers un quai de rupture situé à Aubagne sur le centre de tri de Bronzo. Là, les cartons et papiers des administrations sont triés sur place et orientés vers les différentes papeteries. Les emballages sont, quant à eux, mis en balles pour ensuite être orientés vers le centre de tri de SITA aux Pennes Mirabeau.

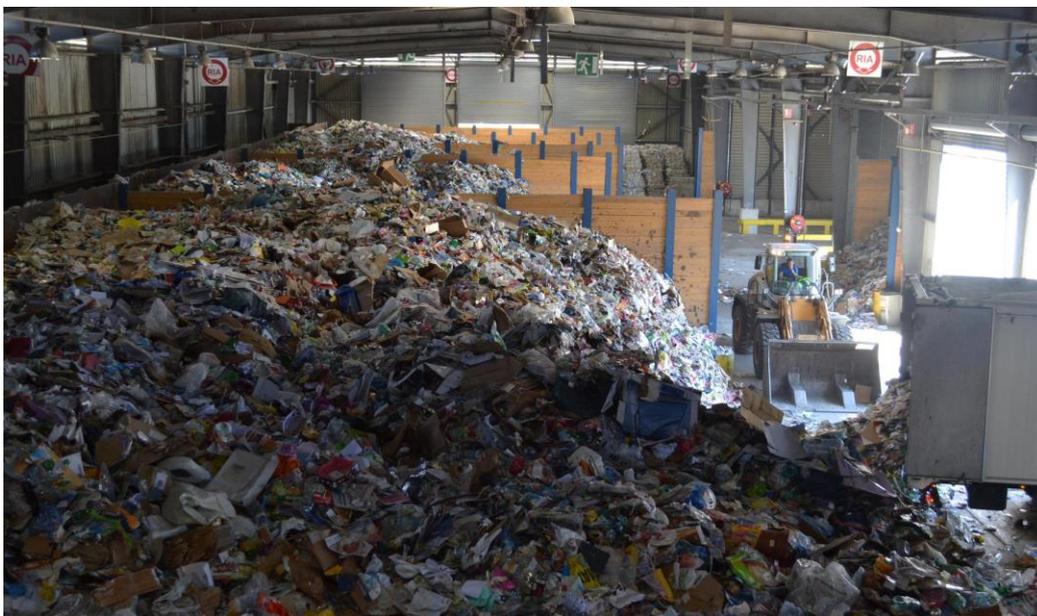
En 2020, le tonnage de recyclables secs passé sur ce quai de rupture correspond à 2 886 tonnes répartis ainsi :

- 1 931,39 tonnes de recyclables secs ménagers (emballages et journaux-magazines)
- 328,18 tonnes de cartons des déchèteries du territoire
- 143,8 tonnes de papiers des administrations et cartons des commerçants

Le verre récupéré via la collecte des Points d'Apport Volontaire est, quant à lui, orienté vers le centre de transfert de SUEZ RV MEDITERRANEE situé Traverse de la Bourgade à Aubagne avant de repartir par semi-remorques vers le repreneur OI Manufacturing. En 2020, 1 906,66 tonnes ont été reçues sur ce site.

Le comparatif entre 2019 et 2020 met en évidence, malgré le contexte, une augmentation de presque +6% de verre réceptionné sur le site SUEZ RV MEDITERRANEE.

Par contre les tonnages des recyclables secs réceptionnés sur le site de Bronzo ont diminué de 17,1%.



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes) - SUEZ



1.7 Le transport, tri et traitement des déchets

1.7.1 Le transport des déchets

Le tableau ci-dessous définit les modalités de transport des différents types de déchets pour l'année 2020.

Origine	Type de déchets	Modalités d'exploitation
Transport à partir des déchèteries de St Mitre, Auriol, Peypin et Cuges les Pins	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, bois, cartons et Déchets Ménagers Spéciaux	SUEZ RV MEDITERRANEE
Transport des OM à partir du CT d'Aubagne	OM	DYNAMIC GORLIER
Transport des OM à partir du CT de Peypin	OM	SUEZ RV MEDITERRANEE

1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers

Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers...) pour être orientés vers les filières de valorisation.

Le tableau ci-dessous définit la comparaison 2016-2017-2018-2019-2020 des tonnages passés sur la chaîne de tri et expédiés vers des filières de valorisation.

Les tonnages passés sur la ligne de tri sont plus importants que l'année 2019 malgré des quantités collectées moindre du fait des stocks de tri de l'année (n-1).

PAV EMB	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020
Cartonnettes EMR	171,48	183,51	187,93	246,85	281,98
Tetra ELA	30,77	31,54	34,07	36,37	46,18
PET Clair	90,53	89,52	87,12	107,92	142,28
PET Foncé couleur	43,35	43,62	42,67	50,31	42,9
PEHD	66,49	60,88	61,08	72,87	83,16
Acier	76,16	80,55	75,66	85,34	25,2
Aluminium	10,38	11,99	12,88	15,69	36,54
JRM	37,89	43,71	41,34	59,88	17,16
Gros de magasin	109,53	136,12	147,73	226,44	0
Refus	163,18	184,23	168,11	170,25	276,56
TOTAL EXPEDIE	799,76	884,33	824,22	800,56	951,96
STOCKS	24,50	63,63	184,89	456,26	764,58
TOTAL Trié	824,26	947,96	1009,11	1256,82	1716,54



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes) - SUEZ



Repreneurs par matériaux

MATERIAUX	REPRENEURS ACTUELS
VERRE	OI Manufacturing
PLASTIQUES	Valorplast
JRM	UPM
ACIER	Arcelor Mittal
ALUMINIUM	Régéal Affimet
PAPIERS	Papeteries Emin-Leydier
ELA	Revipac

1.7.3 Le traitement des déchets

1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Origine des Déchets	Mode de traitement	Modalité d'exploitation
Traitement des Ordures ménagères : <i>collecte en conteneurs ou conteneurs enterrés</i>	I.S.D.N.D.	- Jas de Rhodes (Suez Environnement) - Gardanne (La SEMAG)
Traitement des Encombrants	Encombrants	- <i>jusqu'en mars 2020 :</i> Centre de tri à La Ciotat (SMA PROPRETE) - Centre de tri à Arles/Martigues (Delta Recyclage) - <i>à compter d'avril 2020 :</i> Centre de tri Inoveo à Vitrolles (VALSUD)
Verre	Recyclage	Quai de rupture SUEZ + OI Manufacturing
Papier, journaux, magazines	Tri et recyclage	Prestataire (Société BRONZO) + Papeteries Emin-Leydier
Emballages en mélange	Tri et recyclage	Prestataire SUEZ SITA SUD
Végétaux	Compostage	Unité de compostage de Valsud à Signes
Déchets Ménagers Spéciaux	Valorisation ou incinération selon la réglementation	Prestataire (Société SPUR)
Bois	Valorisation matière / Valorisation énergie	Prestataire VALSUD Fuveau
Inertes	I.S.D.N.D. classe III	BRONZO
Ferraille	Recyclage	PROFER
Cartons	Recyclage	BRONZO
DDM	Incinération	SPUR
Huiles usagées	Incinération	SOCODELI
Piles	Recyclage	COREPILE

1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères

Les déchets non valorisables sont stockés (enfouissement) en Installations De Stockage Des Déchets Non Dangereux (ISDND). Ces déchets, issus des centres de transfert d'Aubagne ou de Peypin, sont transférés vers les sites suivants :

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 :

- La Vautubière (La-Fare-les-Oliviers)
- Valsud (Septèmes-les-Vallons)
- SEMAG (Gardanne)

À partir du 1^{er} avril 2020 :

- SEMAG (Gardanne)
- Jas de Rhodes (Les Pennes Mirabeau)



ISDND Valsud – Septèmes-les-Vallons

La répartition des tonnages transférés au niveau de ces deux sites est définie dans le tableau suivant :

MOIS	OM Septèmes ou Gardanne	OM Vautubière ou Jas de Rhodes	REFUS DE TRI	OM PEYPIN	TOTAL
JANVIER	3099,65		23,06	165,6	3288,31
FEVRIER	2724,3			114,75	2839,05
MARS	138,7	3147,34		106,96	3393
AVRIL	200,24	3155,74		134,5	3490,48
MAI	345,74	3306,78	64,58	131,78	3848,88
JUIN	252,54	3301,74	128,56	168,36	3851,2
JUILLET	318,88	3215,54	3,6	86,04	3624,06
AOÛT	294,62	2976,74		89,38	3360,74
SEPTEMBRE	324,54	2901,94		191,18	3417,66
OCTOBRE	317,92	2888,8		147,06	3353,78
NOVEMBRE	0	3239,58	35,46	183,3	3458,34
DÉCEMBRE	138,7	4380,58	21,3	161,62	4702,2
TOTAL	8155,83	32514,78	276,56	1680,53	42627,7

1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure (depuis avril 2013)

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée au cours de l'année 2020 pour la réhabilitation de l'ancien ISDND du Mentaure à la Ciotat. Cette dernière a été confiée au groupement BURGEAP / Atelier d'architecte BRICET.

Les missions comprenaient :

- l'élaboration des dossiers de réhabilitation du site et de cessation d'activité du CSD avec étude de reprofilage des couvertures des casiers (prévention de l'érosion des digues, étanchéité de couvertures) et étude hydraulique de gestion des eaux du site (vérification du dimensionnement des fossés de collecte des eaux de ruissellement, des bassins, etc...) ;
- les études qui concernent la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque ;
- l'intégration d'espèces végétales locales pour améliorer l'insertion du site dans son environnement ;
- la définition d'un programme de travaux qui permettra à la Métropole de lancer ultérieurement une consultation pour une mission de Maîtrise d'œuvre.

L'année 2020 a permis de finaliser l'étude de cessation d'activité. Cette dernière met en perspective les points suivants :

- une description du site, de son emprise foncière, de son historique et des activités et installations classées cessantes ;
- une description des sources historiques et actuelles de nuisances au droit du site ;
- un plan à jour des installations ;
- une description du process et inventaire des produits toxiques et déchets présents sur le site au moment de la mise à l'arrêt des activités et devant être éliminés ;
- la description des mesures qui seront prises consécutivement à l'arrêt de l'activité ;
- une situation environnementale du site ;
- la description des mesures de remise en état/réhabilitation.

D'autre part, conformément à l'arrêté de post-exploitation du site du Mentaure, le Conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site. Ce dernier se caractérise, conformément à l'arrêté d'autorisation, par la gestion :

- des eaux de ruissellement et des lixiviats
- du débroussaillage et du dépressage du site
- de la clôture du site
- de la production de biogaz
- des extincteurs du site

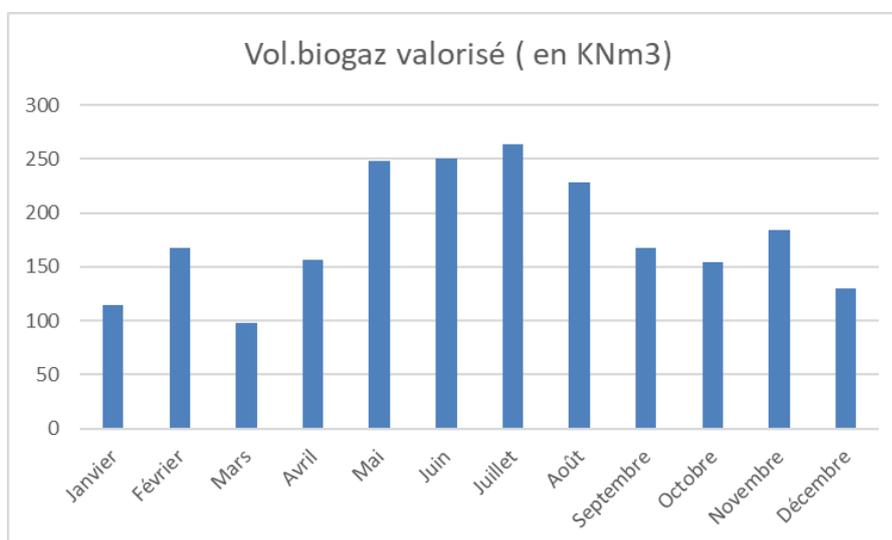
Données relatives à la valorisation du biogaz

- Biogaz valorisé : 2 161 608 Nm³
- Taux de CH₄ moyen : 39 %
- Energie électrique nette : 1 751 MWh élec soit l'équivalent de 144 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique d'environ 753 habitants
- Consommation de l'installation : 411 MWh élec

Au total, sur l'année 2019, l'installation a valorisé plus de 2 161 608 m³ de biogaz. Le taux de CH₄ moyen en 2020 atteint les 39%.

Comparatif des productions annuelles

Donnée	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Energie Electrique produite	MWhélec	3.633	3.945	4.443	3.28	2.678	1.787	1.751
Volume de Biogaz valorisé	m ³	4 064 600	4 296 264	6 482 163	5 078 641	3 504 796	1 847 099	2 161 608
Taux de CH4 moyen	%	32 %	33%	28%	35%	39%	41%	39%

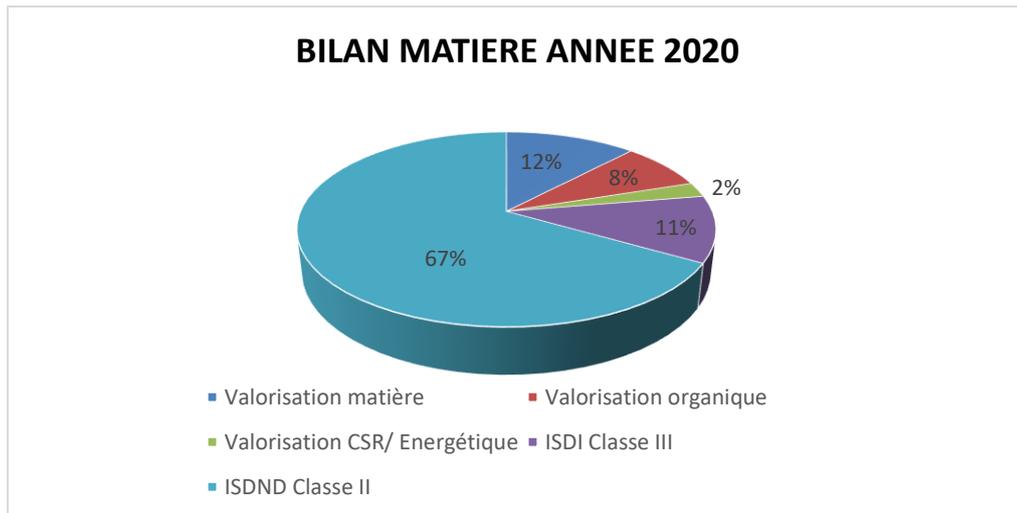


Perspectives 2021 réseau biogaz

L'objectif principal pour l'année 2020 pour l'exploitant Dalkia Biogaz est de maintenir une disponibilité des microturbines suffisante.

Le second objectif est de respecter une politique de sécurité et environnementale ambitieuse ainsi que de tendre vers un zéro accident.

1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ou valorisés



Répartition des tonnages

⇒ **Valorisation matière** : 12% des déchets collectés sont des matériaux recyclables sur-triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Valorisation organique** : 8% des déchets collectés sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs, paysagistes...

⇒ **Valorisation énergétique** : 2% des déchets collectés sont des encombrants destinés à la valorisation et les DDM dans les déchèteries.

⇒ **Enfouissement classe III** : 11 % des déchets collectés sont des déchets inertes orientés vers la mise en décharge de classe III.

⇒ **Enfouissement classe II** : 67 % des déchets collectés sont orientés vers un ISDND.

Taux de recyclage

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), hors gravats et déchets verts, par rapport au tonnage collecté des déchets ménagers et assimilés (tous les flux confondus).

⇒ **Taux de recyclage 2020** : 12%

⇒ **Taux de recyclage 2019** : 12,7%

Taux de valorisation (matière + énergie)

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) et dans les unités de valorisation organique et énergétique.

⇒ **Taux de valorisation 2020** : 22%

⇒ **Taux de valorisation 2019** : 26,7%

L'analyse met en évidence que le contexte pandémique a fortement freiné les gestes de tri des habitants. Dès lors, de nombreux déchets valorisables se sont retrouvés dans les ordures ménagères résiduelles. Ce constat est en partie dû à la fermeture de certains sites comme les déchèteries et la Ressourcerie pendant le premier confinement.

1.8/ Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Le service qualité/sécurité participe, en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

À cet égard, tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi, au cours de l'année 2019, cinq campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques, principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

En 2020, la Direction a fait l'objet de 2 618 jours de maladies et de 2 533 jours d'accidents de travail.



2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement, ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2020, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à :

19 365 969 € TTC

Le tableau ci-après définit les dépenses en €/t et en €/hab. par type de déchets et par grands postes (pré-collecte/collecte ; transfert/transport; traitement; tri).

	MATRICE POUR RAPPORT ANNUEL METROPOLE 2020	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
	TONNAGE	42351	1907	1931	24021	3451	73 661
	POPULATION	106852	106852	106852	106852	106852	106 852
	1° COLLECTE + PRECOLLECTE						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	60 284	0	0	0	0	60 284
	FONCTIONNEMENT 611	1 192 627	106 018	469 379	557 073	0	2 325 097
	CHARGE PERSONNEL REGIE	6 179 457	133 500	394 314	93 406		6 800 677
	CHARGE EXPLOITATION	462 345	7 449	13 680	37 402	0	520 876
	SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE + PRECOLLECTE	7 894 713	246 967	877 373	687 881	0	9 706 934
	2° TRANSFERT/TRANSPORT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	8 739	0	0	0	0	8 739
	FONCTIONNEMENT 611	737 035	0	0	708 358	194 742	1 640 135
	CHARGE PERSONNEL REGIE	267 669	0	0	0	0	267 669
	CHARGE EXPLOITATION	13 416	0	0	821	0	14 236
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT	1 026 859	0	0	709 179	194 742	1 930 780
	3° TRAITEMENT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	4 762 216	0	0	1 856 802	0	6 619 018
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	0	0
	CHARGE EXPLOITATION	2 975	0	0	0	0	2 975
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT	4 765 191	0	0	1 856 802	0	6 621 993
	4° TRI						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	267 328	0	0	267 328
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	93 235	217 548	0	0	310 783
	CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI	0	93 235	484 876	0	0	578 111
	5° PREVENTION						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	10 823	0	0	0	144 879	155 702
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	130 871	130 871
	CHARGE EXPLOITATION	0	0	1 358	0	240 065	241 423
	SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION	10 823	0	1 358	0	515 815	527 996
	6° AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0	0
	TOTAL CHARGES TECHNIQUES	13 697 586	340 202	1 363 607	3 253 862	710 557	19 365 814
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	0	0	0	0	0	0
	COMMUNICATION (hors prévention)	0	0	155	0	0	155
	AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0	0
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	0	0	155	0	0	155
	TOTAL CHARGES	13 697 586	340 202	1 363 762	3 253 862	710 557	19 365 969
	RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, regie compostage...)	14 952	32 536	93 441	14 304		155 233
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)			266 824	33 185	5 960	305 969
	AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)						0
	TEOM	9 063 339	225 103	902 366	2 152 996	470 157	12 813 961
	RS	246 500					246 500
	ABONNEMENT				2 250		2 250
	TOTAL PRODUITS	9 324 791	257 639	1 262 632	2 202 735	476 117	13 523 914
	COUT COMPLET /hab	128,19	3,18	12,76	30,45	6,65	181,24
	COUT COMPLET /tonne	323,43	178,40	706,25	135,46	205,90	262,91
	COÛT AIDE / hab	128,05	2,88	9,39	30,01	6,59	176,92
	COÛT AIDE / tonne	323,08	161,33	519,68	133,48	204,17	256,65

2.1.2 Recettes de fonctionnement

La TEOM

Pour financer le service des déchets, le Conseil de Territoire a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

Cette taxe est :

- fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non-production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe
- obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets. Dans un souci d'harmonisation, la Communauté d'Agglomération avait adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (10%).

La redevance spéciale

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de L'Etoile sont utilisables (déchèteries, Points d'Apport Volontaire)
- les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine, soumises au décret du 14 juillet 1994, et qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages

D'autre part, le Conseil de Territoire se doit, d'après l'article L.2333 78 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de cette redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2020 en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de la collecte à :

- C2 (2 collectes par semaine) : 1 398 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C3 (3 collectes par semaine) : 2 034 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C6 (6 collectes par semaine) : 4 668 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ultimes ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres ; seuls sont donc soumis à la redevance les volumes collectés au-delà de ce seuil.

2.1.3 Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme.

On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

La société CITEO

Validé en juin 2017, le mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio a pris forme. La nouvelle entreprise issue de la fusion de ces deux éco-organismes s'appelle CITEO. Une référence à la cité, au vivre ensemble, et à la boucle de l'économie circulaire imagée par la lettre O. Agréée par l'Etat, CITEO garantit des soutiens à la tonne triée. Les aides financières sont versées à la Métropole sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.



Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France. Aujourd'hui, seuls 68% des emballages et 55% des papiers mis sur le marché sont collectés et recyclés.

Le ministère a fixé des objectifs de recyclage plus élevés aux deux éco-organismes : 75% pour les emballages et 65% pour les papiers.

La société ALIAPUR

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a ainsi contractualisé avec cette filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.



La société ECO-MOBILIER

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société ECO-MOBILIER assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-MOBILIER pour la reprise du mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries.



Le décret du 20 juillet 2005 traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries

2.2 Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l'année 2020 à :

1 417 946,54 € TTC

La répartition est la suivante :

- **113 066 €** : réfection de points de collecte
- **39 776,56 €** : composteurs et lombricomposteurs
- **758 998,04 €** : travaux acquisition de matériel roulant
- **434 812 €** : acquisition de conteneurs aériens et enterrés
- **71 296 €** : travaux dans les déchèteries et quais de transfert



3. PERSPECTIVES 2021

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers, et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme sont ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015 et de la Loi Anti gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020.

Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la réglementation nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 15% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2030; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2030 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Pour ce faire les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2021 porteront sur les actions suivantes :

☑ Réduction en amont des déchets

• Dynamisation du compostage individuel et collectif

L'objectif est d'impulser une dynamique pour inciter les habitants à réaliser le compostage de leurs déchets putrescibles. Ainsi depuis fin octobre 2020, la collectivité met à disposition des habitants moyennant 10€ des composteurs et des lombricomposteurs dans le cadre d'un marché Métropolitain. Lors de la récupération du composteur, une information est apportée aux acquéreurs afin que ces derniers utilisent l'équipement dans les meilleures conditions. Cette politique va se poursuivre au cours de l'année 2021. Cette dernière s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés.

• Mise en place d'une opération pilote « Zéro Déchet » à l'échelle de deux communes

Afin de réduire le poids des déchets ménagers à la charge de la collectivité, le territoire va engager une démarche Zéro Déchet sur deux communes (*Belcodène et St Savournin*). L'objectif est de sensibiliser le citoyen à consommer autrement et à réduire la production de ses déchets. Ainsi dans ce cadre, il sera distribué gratuitement aux habitants volontaires un sac-cabas avec à l'intérieur des bocaux en verre, des pochons de tissus, une gourde, un kit pour faire sa lessive, et deux coupons (un pour récupérer deux poules pondeuses et un autre pour récupérer gratuitement un sac de grains à la coopérative Agri Fallen à Aubagne). La mise en œuvre de cette opération s'accompagnera du lancement d'un marché public visant l'acquisition par la collectivité de poules pondeuses.

☑ Augmentation du taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

• Lancement des extensions des consignes de tri sur les plastiques et passage sur un mode de collecte en biflux

Afin d'améliorer le taux de valorisation des recyclables secs et de réduire considérablement les quantités de plastiques dans les ordures ménagères résiduelles, le Territoire va ouvrir les consignes de tri sur les plastiques autres que les flaconnages à compter de février 2021. L'objectif est de permettre le recyclage des autres plastiques tels que les pots de yaourts, les barquettes en polystyrène, les films en plastiques, les tubes de dentifrice, etc... qui se retrouvent encore actuellement dans les ordures ménagères résiduelles.

Ces nouvelles conditions de tri ont également pour objectif de simplifier considérablement le geste de tri des habitants. Dans ce cadre, le mode de collecte va évoluer. Ce dernier va passer d'un mode de collecte actuel en triflux (une colonne par flux) à un mode en biflux (une colonne pour le verre et une colonne pour le flux emballages ménagers et papiers/journaux magazines).

Pour faciliter le geste de tri des habitants, le Territoire s'est engagé dans le cadre de l'appel à projet avec CITEO à densifier le nombre de colonnes sur le territoire. L'objectif pour 2021 est de rajouter plus de 50 colonnes pour le biflux (emballages/ Journaux magazines) et 46 colonnes pour le verre.

☑ Optimisation de la collecte

• Optimisation des modes de collecte

Le Conseil de Territoire a pour objectif de travailler dans chaque secteur sur la pertinence des modes de collecte (Porte à Porte, Apport Volontaire ; conteneurs enterrés, collecte latérale). L'objectif visé est d'homogénéiser dans la mesure du possible, dans certaines zones, les modes de collecte, de simplifier la collecte (massifier les flux), d'améliorer la sécurité du travail des chauffeurs et des ripeurs, d'étudier sur les grands axes la mise en place d'une collecte latérale pour les flux d'ordures ménagères et du tri. Ce travail s'élaborera en partenariat avec les équipes, la direction, et les élus des communes.

• Surveillance de la propreté : mise en place de caméras mobiles

Afin d'éradiquer l'ensemble des points noirs sur le Territoire dus essentiellement à un problème d'incivilité, le Conseil de Territoire va se doter de caméras mobiles. L'objectif visé est d'acquérir des caméras qui tourneront périodiquement sur des points stratégiques qui ont été recensés et signalés par des panneaux d'information. Le but est de pénaliser les pollueurs et de participer activement à une meilleure propreté de notre territoire.

4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT



DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDM : Déchets Dangereux Des Ménages

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DTA : Déclaration Trimestrielle d'Activités

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

OM : Ordures Ménagères

PTM : Prescriptions Techniques Minimales

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

I.S.D.N.D : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

